



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 15 février 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1174368001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à 8D Technologies inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques en lien au Plan d'optimisation du réseau Bixi présenté au comité exécutif en octobre 2016 - Dépense de 154 335,54 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1174346001

Conclure une entente avec Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadencage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une période de deux ans, soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans - Appel d'offres public AO16-15603 (5 soumissionnaires) (Montant estimé : 390 306,78 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1164087002

Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation - Appel d'offres public 16-15374 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (Montant estimé : 2 548 343,27 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231056

Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Genève (PCPR 2017) - Dépense totale de 4 311 062,72 \$ (contrat: 4 091 062,72 \$ + incidences: 220 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332301 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231059

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017) - Dépense totale de 3 908 533,54 \$ (contrat: 3 691 533,54 \$ + incidences: 217 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332302 (14 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231063

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52e avenue à un point à l'est de la 43e avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 477 690,39 \$ (contrat: 433 690,39 \$ + incidences: 44 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 328001 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231065

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017) - Dépense totale de 4 918 993,96 \$ (contrat: 4 623 993,96 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332306 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231064

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 292501 (17 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1175991001

Autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique, dans le cadre du contrat à Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes (CE15 1901), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1163855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants Itée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 452 124,37 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 16-15511 (7 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.017 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231054

Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, à Tetra Tech QI inc. (2 086 251,27 \$, taxes incluses) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et à Cima+ S.E.N.C. (1 626 692,17 \$, taxes incluses, un seul soumissionnaire conforme) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité - Appel d'offres public 16-15591 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1165951001

Accorder un contrat à GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC - Somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.019 Entente

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1153381001

Approuver un projet d'entente, modifiant l'accord de subvention intervenu entre le Ministre de la sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC) et la Ville de Montréal, par lequel la Ville reçoit un montant additionnel de 19 930 \$, s'ajoutant au soutien financier déjà reçu pour un nouveau total de 887 531,71 \$

20.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.021 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069019

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.022 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1171197001

Accorder un soutien financier totalisant 789 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1161543007

Renouveler le soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal inc. - Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'approvisionnement - 1174990001

Autoriser une contribution de 2 000 \$ à l'union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2017), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai 2017

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.026 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports - 1174368003

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 1 657 365 \$ en vue de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B, dans le cadre du contrat à PBSC Solutions urbaines inc. (CM16 1171), majorant ainsi le montant du contrat de 2 806 296 \$ à 4 463 661 \$, taxes incluses

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal - 1176107001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'OBNL L'Habitation 22 un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL L'Habitation 22 pour sa fraction; Approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables; Autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1173570001

Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843001

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités - Montant : 266,53 \$

30.006 Administration - Nomination de membres

CE Service des ressources humaines, Direction santé et mieux-être - 1164346006

Autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des finances, Direction des revenus - 1164309001

Approuver l'entente visant le remboursement de cotisation de société de développement commercial payée en trop par Archambault pour l'immeuble situé au 500-510 Sainte-Catherine Est

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du greffe - 1173430001

(AJOUT) Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2017

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du greffe - 1173430002

(AJOUT) Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2017

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 Emprunt

CE Service des finances, Direction du financement et de la trésorerie - 1171629002

(AJOUT) Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché canadien

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1162913020

Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1160963074

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de la concertation des arrondissements - 1165086012

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) - Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) - Adopter le projet de Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service de la concertation des arrondissements - 1177102003

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526001

Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG15-058) de sorte à augmenter l'emprunt de 16 000 000 \$ pour un total de 51 000 000 \$ et adopter une résolution visant à diminuer de 16 000 000 \$ le «Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement Lachine et son raccordement au système des intercepteurs» (RCG15-060) faisant passer son montant de 53 800 000 \$ à 37 800 000 \$

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.007 Règlement - Urbanisme

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1154039019

Adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le conseil d'arrondissement le 12 septembre 2016

Assemblée de consultation publique tenue le 6 octobre 2016

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 Nomination

CG Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1170177001

Approuver la nomination du directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er février 2017

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9

CE : 10.002
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174368001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à 8D Technologies Inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques en lien au Plan d'optimisation du réseau Bixi présenté au comité exécutif en octobre 2016 - Dépense de 154 335,54 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Il est recommandé:

1. D'approuver l'achat de pièces et de composantes électroniques auprès de 8D Technologies inc. pour un montant de 154 335,54,00\$ (taxes comprises), conformément au Plan d'optimisation du réseau BIXI présenté au Comité exécutif en octobre 2016;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-01 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174368001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à 8D Technologies Inc. pour l'achat de pièces et de composantes électroniques en lien au Plan d'optimisation du réseau Bixi présenté au comité exécutif en octobre 2016 - Dépense de 154 335,54 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

CONTENU

CONTEXTE

Le plan d'optimisation du système de vélos en libre-service présenté par BIXI Montréal aux membres du Comité exécutif, le 19 octobre dernier, se décline en quatre projets. Ces projets seront réalisés au cours des trois prochaines années en conformité avec le Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2017 - 2019 de la Ville et pour lequel un investissement de 9,4 M\$ a été prévu. À cet effet, un règlement d'emprunt a été adopté par les instances le 19 décembre dernier, pour réaliser ces quatre projets, et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation.

Divers contrats doivent être engagés en vue de réaliser les projets. Notamment, un premier contrat a été octroyé en octobre dernier par le conseil municipal en vue de réaliser le premier projet en 2017, soit l'optimisation des services. Toujours pour ce premier projet, l'acquisition de pièces et de composantes électroniques permettrait à BIXI-Montréal d'amorcer dès que possible, l'installation en prévision de la prochaine saison qui débutera en avril.

En raison de la compatibilité nécessaire des équipements qui seront acquis avec le logiciel d'exploitation qui est utilisé présentement par BIXI Montréal dans le cadre de son mandat de gestion du système de vélos en libre-service de la Ville, et conformément aux cadres législatif et réglementaire municipal, il est proposé d'octroyer un contrat de gré à gré, suite à des négociations, à 8D Technologies Inc. Précisons que les équipements acquis s'intégreront au logiciel/système présentement utilisé par Bixi Montréal et fourni également par 8D Technologies Inc.

Il est à noter également qu'en vue de réaliser le second projet en 2017, soit celui portant sur les stations intelligentes, il importe de mentionner qu'une seconde commande d'équipements auprès de 8D Technologies Inc. a déjà été autorisée par le Directeur du Service des infrastructures, voirie et transport en janvier 2017 pour un montant de 84 646,05\$ (avant taxes), conformément aux règles de délégation en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1475 (20 décembre 2016) Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant

une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019», sujet à approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CM16 1171 (24 octobre 2016) Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses;

19 octobre 2016 - Présentation du Plan d'optimisation au Comité exécutif

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

DESCRIPTION

Les pièces et les composantes à acquérir auprès de 8D Technologies inc. apparaissent ci-bas. La soumission originale figure en pièce jointe.

Composantes	Prix unitaire	Quantité	Coût total	Code de produit
Power Hub Battery cable with in-line fuse s	70,00 \$	162	11 340,00 \$	8DT-04-0163
Board, ID board	52,00 \$	81	4 212,00 \$	8DT-03-516
Board, BDCv2	165,00 \$	575	94 875,00 \$	8DT-03-521
Board, Bikekey antenna v2	35,00 \$	575	20 125,00 \$	8DT-03-526
Washer-gasket assembly for Start Button	7,00 \$	526	3 682,00 \$	8DT-02-0684
Total avant taxes			134 234,00 \$	

JUSTIFICATION

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI au cours des prochaines années est essentielle pour permettre à BIXI Montréal de continuer à offrir un service de qualité à tous les utilisateurs.

Ainsi, on pourra:

- consolider le réseau actuel et ainsi répondre plus efficacement aux besoins des clientèles occasionnelle et corporative, et ce, à moindre coût;
- répondre à une demande croissante et assurer un service de meilleure qualité dans le réseau. L'optimisation du réseau permettrait une desserte de plusieurs quartiers nouvellement développés ou en développement tels Griffintown, Mile Ex, Mile End, Pôles Frontenac.
- accroître le ratio bollards / vélos, ce qui contribuerait à améliorer l'offre de service auprès des utilisateurs.

Il est à noter que la soumission de 8D Technologies Inc. est valide pour une période de trente jours à compter de sa date d'émission, soit jusqu'au 24 février 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense est de 154 335.54 \$ et sera assumée comme suit : Un montant maximal de 140 928.92 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 08-062 « Acquisition d'équipements et mobilier urbain ». Ce montant correspond à la charge nette aux frais des contribuables montréalais.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 adopté en juin 2016.

Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal,

adopté en 2008, qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI aura des impacts majeurs notamment au niveau de l'offre de services auprès de la clientèle. L'acquisition de ces pièces et composantes devrait permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs. Si cette dépense n'est pas approuvée, il sera impossible pour BIXI Montréal d'amorcer les premières étapes de son Plan d'optimisation et les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à adhérer au système de vélo en libre-service BIXI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 février 2017 - Approbation du conseil municipal
21 février 2017 - Préparation et transmission du bon de commande à 8D Technologies inc.
30 avril - Livraison des pièces à BIXI Montréal
Mai - Assemblage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Serge LEFEBVRE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-31

CE : 20.006
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1174346001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec la firme Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadencage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une somme maximale de 390 306,78 \$, taxes incluses, pour une période de deux ans (24 mois), soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans. Appel d'offres public no AO16-15603 (4 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

Il est

RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente (Appel d'offres public n° AO16-15603), par lequel la firme Novem Distribution inc. s'engage à approvisionner la Ville de Montréal des dispositifs de cadencage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une somme maximale de 390 306,78 \$, incluant les taxes, pour une période de deux ans (24 mois), soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans, selon les termes et les conditions stipulés au projet de l'entente;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-03 15:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174346001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec la firme Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une somme maximale de 390 306,78 \$, taxes incluses, pour une période de deux ans (24 mois), soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans. Appel d'offres public no AO16-15603 (4 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur la santé et la sécurité du travail exige que le cadenassage soit appliqué lors d'interventions sur le réseau secondaire d'aqueduc. La Ville a une procédure de cadenassage, mais ne possède pas les dispositifs de cadenassage.

Des dispositifs de cadenassage innovateurs ont été développés et éprouvés aux cours des derniers mois.

Les directeurs des travaux publics des arrondissements ainsi que les intervenants en SST concernés des Services ont approuvé l'utilisation des dispositifs développés quant au cadenassage du réseau d'eau secondaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a lancé un appel d'offres afin de conclure, auprès des divers acteurs du domaine de la fabrication mécanique, une entente avec la firme Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une somme maximale de 390 306,78 \$, taxes incluses, pour une période de deux ans (24 mois), soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de quatre ans.

Un sommaire décisionnel sera préparé en temps opportun pour faire entériner cette prolongation et cette nouvelle dépense, et ce, auprès des mêmes instances ayant approuvé le sommaire décisionnel pour l'octroi du contrat initial.

Cet appel d'offres porte sur la fabrication des dispositifs de cadenassage sur mesure, développés et éprouvés par la Ville de Montréal.

Une évaluation du nombre de dispositifs à fabriquer a été réalisée avec la collaboration des unités administratives. Cette évaluation n'est pas un engagement de la Ville envers l'adjudicataire.

Il s'agit de fabriquer les dispositifs qui ont été développés et testés par les employés de la Ville. Il y a neuf articles différents à l'appel d'offres.

Voici les informations relatives à l'appel d'offres :

- Date de lancement : 14 novembre 2016
- Parution : le Devoir et le site SÉAO
- Date d'ouverture : le 9 janvier 2017
- Nombre de jours de publication : 55 jours sur le marché
- Documents : 4 addendas

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres public, il y a eu cinq preneurs du cahier des charges et cinq soumissionnaires (aucun désistement). Quatre (4) des cinq offres reçues sont conformes en termes de délai de livraison et du respect des spécifications techniques.

La firme Novem Distribution inc. a soumis l'offre de prix la plus basse. La soumission est donc recommandée afin de conclure cette entente avec ladite firme.

Soumissions conformes	Prix de base	Total
Novem Distribution inc.	339 533,63 \$	390 306,78 \$
Les Fabrications Métal-Idees Inc.	437 815,86 \$	503 378,79 \$
Distribution International Foyer FC Inc	536 853,23 \$	617 247,00 \$
8694290 Canada Inc. (Fabtech ID)	814 746,68 \$	936 755,06 \$
Services Industriels Renfort inc. (offre non conforme)	1 121 812,32 \$	1 289 803,71 \$
Estimation interne 464 243 \$ avant taxes donc 533 763,39 \$ avec taxes		533 763,39 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)		-143 384,60 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)		-26,8 %

Le montant de la proposition totale de la firme Novem Distribution inc. tel que mentionné au bordereau de soumission est de 390 306,78 \$. Ce montant est inférieur de 26,8 % au montant de l'estimation réalisée. L'estimation réalisée a été calculée tenant compte du tarif unitaire pour chaque dispositif multiplié par les estimations de quantité.

Les montants indiqués au tableau sont basés sur l'estimation du nombre de dispositifs que

les unités administratives commanderont pour atteindre la quantité estimée. Le nombre de dispositifs a été estimé en se basant sur les estimations que les unités administratives ont soumis à la Division de la prévention le 3 juin 2016.

La soumission déposée par la firme Services Industriels Renfort inc. a été déclarée non-conforme administrativement.

Le cadenassage du réseau secondaire d'eau est une obligation légale. Des arrondissements ont reçu des avis de non-conformité de la CNESST concernant l'inexistence de cadenassage de l'aqueduc. La Ville de Montréal est vulnérable et plusieurs incidents, qui auraient pu avoir des conséquences tragiques, ont été répertoriés aux cours des trois dernières années.

L'acquisition de dispositifs de cadenassage permettra de déployer la procédure de cadenassage et de remplir les obligations au niveau de la santé et sécurité du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat incluant les taxes est de 390 306,78 \$ pour une durée de deux ans, valide du 3 avril 2017 au 31 mars 2019.

Acquisition des dispositifs par les unités administratives

La Ville de Montréal déboursera uniquement pour les achats effectués selon les protocoles établis, en fonction de ses besoins. Les fonds seront réservés dans les budgets de fonctionnement respectifs des arrondissements et des services au début de chaque année civile. Les prix unitaires soumissionnés demeurent les mêmes pour toute la durée de l'entente.

Les unités administratives commanderont directement au fournisseur les quantités de dispositifs dont elles auront besoin. Ces dépenses seront assumées par les unités administratives et imputées à leur budget respectif comme il a été convenu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet la mise en place d'une procédure de cadenassage qui éliminera les vulnérabilités de la Ville au niveau du cadenassage d'aqueduc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux directions et services concernés au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du contrat : 3 avril 2017
- Fin du contrat : 31 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAROCHELLE
Conseiller principal SST

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Marc-André CHARLAND
Chef de division Prévention

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric LOISELLE
Directeur santé et mieux-être

Approuvé le : 2017-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-02-03

**Dossier # : 1164087002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation- Appel d'offres public 16-15374 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - montant estimé de 2 548 343,27 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de service de maintenance des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation, pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Hewitt Equipement Limitée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15374;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-19 20:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Hewitt Equipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation- Appel d'offres public 16-15374 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - montant estimé de 2 548 343,27 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les usines et les réservoirs de la Direction de l'eau potable (DEP) sont majoritairement équipés de génératrices fixes et mobiles dédiées pour assurer en tout temps le traitement et la distribution de l'eau potable advenant des pannes prolongées ou des perturbations sur le réseau industriel d'Hydro-Québec.

La norme CSA 282-15 stipule clairement que l'entretien périodique de ces génératrices doit être effectué par une personne compétente ou par des personnes formées par le fabricant du système. Donc, il est important de mandater une entreprise spécialisée pour inspecter périodiquement selon les règles de l'art et les standards en vigueur, et au besoin, réhabiliter et mettre à niveau les groupes électrogènes afin d'assurer la pérennité de ces équipements.

Pour réduire davantage les coûts associés à la maintenance périodique, les vérifications hebdomadaires et mensuelles seront réalisées par le personnel de la Ville qui sera formé et habilité au préalable par l'adjudicataire selon les exigences de la norme précitée. Cependant, les entretiens semestriels, annuels et quinquennal seront réalisés par le personnel de l'adjudicataire car ils sont complexes, nécessitent des outils spécialisés et des connaissances approfondies des équipements.

Cette entente-cadre permet à la Direction de l'eau potable d'assurer en tout temps, pour plusieurs installations, la distribution de l'eau potable en quantité et en qualité aux citoyens et au service de sécurité incendie de Montréal.

L'appel d'offres 16-15374 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 17 octobre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2016 au Service du greffe. La durée initiale de publication était de 20 jours. Cependant, elle fut prolongée de 13 jours, pour une durée réelle de 34 jours, compte tenu des modifications apportées au projet. Les soumissions sont valides durant (180) jours, soit jusqu'au 20 mai 2017.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le mandat.

Addenda	Date d'émission	Description
Addenda 1	31 octobre 2016	Questions et réponses, plus particulièrement sur le modèle et le type des filtres d'huile et de carburant.
Addenda 2	2 novembre 2016	Questions et réponses, notamment sur les essais annuels et les spécifications du banc de charge relatif aux génératrices de 2 MW-2.4 kV et report de la date d'ouverture du 7 novembre 2016 au 21 novembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0421 - 18 septembre 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme Hewitt équipement Limitée, pour une durée de 60 mois, pour la maintenance périodique des génératrices de la Direction de l'eau potable incluant leurs équipements connexes selon les normes en vigueur. Les services et les biens fournis dans l'entente-cadre sont sommairement décrits ci-dessous :

- 1) la maintenance semestrielle, annuelle et quinquennale des génératrices pour :
 - les usines Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Dorval, Pierrefonds, Lachine;
 - les stations Côte-des-Neiges, Châteaufort, Mc Tavish, Prise d'eau Lasalle, le poste de surpression Michel-Jasmin;
 - les réservoirs Côte-Vertu, Saint-Charles, Dollard-des-Ormeaux, Des Sources, Ile Bizard, Poirier.
- 2) le remplacement du panneau de commande et de contrôle pour le réservoir Pointe-Claire.
- 3) la formation théorique et pratique du personnel de la DEP.

JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 16-15374, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. Quatre (4) firmes n'ont pas déposé de soumissions. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistements des quatre (4) firmes sont les suivants:

- une (1) firme a indiqué que son carnet de commande est plein;
- une (1) firme n'a pas son certificat de l'autorité des marchés financiers;

- une (1) firme n'offre pas les services requis dans l'appel d'offres;
- une (1) firme ne dispose pas de personnel qualifié à proximité des lieux visés.

Des deux soumissions reçues, une a été jugée non admissible. En effet, la compagnie Entreprises Électriques Nadco inc. n'a pas obtenu à ce jour son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ce qui rend sa soumission non conforme.

Soumission conforme	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Hewitt équipement Limitée	2 548 343,27 \$	0,00 \$	2 548 343,27 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	3 437 757,10 \$	0,00 \$	3 437 757,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(889 413,83 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(25,87 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 25,87%, soit (- 889 413,83 \$), taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par la Ville. Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants:

- La concurrence qui règne dans le domaine de l'entretien et la maintenance des génératrices incluant leurs équipements connexes;
- Hewitt équipement Limitée n'a pas chargé de profit pour la fourniture des pièces de rechange alors que la Ville a considéré un profit de 12 %.
- Hewitt équipement Limitée a soumis des prix réduits pour les entretiens annuels qui couvrent la main d'œuvre et la location des bancs de charges. À titre indicatif, le prix du marché pour la réalisation des essais annuels à pleine charge sur des génératrices de 2 MW de 600 V et de 2.4 kV oscille entre 16 000,00 \$ et 20 000,00 \$ par essai comparativement au prix de la soumission de 3 500,00 \$.

En résumé, cet écart favorable est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission.

Article	Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart (\$)	Écart (%)
2.2	Pièces sur demande	896 000 \$	800 000 \$	- 96 000 \$	- 10,71 %
9.3	Maintenance annuelle de la génératrice de l'usine Pointe-Claire incluant le panneau de transfert	104 380 \$	37 550 \$	- 66 830 \$	- 64,02 %
16.3	Maintenance annuelle des génératrices de l'usine de Pierrefonds incluant	202 760 \$	73 100 \$	- 129 660 \$	- 63,94 %

	les panneaux de transfert				
24.3	Maintenance annuelle des génératrices de la Station Châteaufort incluant les panneaux de transfert	202 760 \$	75 100 \$	- 127 660 \$	- 62,96 %

Considérant ce qui précède et les enjeux d'alimentation en eau potable pour les citoyens et le service de sécurité incendie de Montréal, la Direction de l'eau potable (DEP) recommande de conclure l'entente-cadre avec le seul soumissionnaire conforme Hewitt Équipement Limitée., au montant de 2 548 343,27 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), portant le numéro 2015-CPSM-1031542 valide jusqu'au 28 mai 2018. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$, qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 548 343,27 \$, incluant les taxes. La dépense de 2 548 343,27 \$, taxes incluses, représente un coût net de 2 326 977,07 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien périodique contribue à émettre moins de gaz à effet de serre dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impossibilité d'assurer la fiabilité d'une partie de la distribution de l'eau potable aux citoyens et au service d'incendie de Montréal advenant une panne ou une perturbation prolongée sur le réseau d'Hydro-Québec et/ou en cas de défauts des génératrices existantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 8 février 2017

Octroi du contrat : 23 février 2017

Durée de l'entente-cadre : février 2017 à février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-30

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et chef
d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André MARSAN
Directeur par intérim de la Direction de l'eau
potable

Approuvé le : 2017-01-13

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164087002**

Conclure avec Hewitt Équipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation- Appel d'offres public 16-15374 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - montant estimé de 2 548 343,27 \$, taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164087002

Conclure avec Hewitt Équipement Limitée une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation- Appel d'offres public 16-15374 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - montant estimé de 2 548 343,27 \$, taxes incluses.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus 20% entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 février 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont manifesté leur étonnement face à l'écart de prix important entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire, mais ont reçu des explications satisfaisantes.

Ils ont bien compris que le Service avait procédé à une étude de marché et avait identifié cinq soumissionnaires potentiels. Néanmoins, une seule soumission conforme a été reçue.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus 20% entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164087002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167231056

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017). Dépense totale de 4 311 062,72 \$ (contrat: 4 091 062,72 \$ + incidences: 220 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332301 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 311 062,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 091 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231056

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017). Dépense totale de 4 311 062,72 \$ (contrat: 4 091 062,72 \$ + incidences: 220 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332301 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont l'objet de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement.

Afin de permettre la flexibilité dans les interventions de l'arrondissement, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur ont été transmise en novembre dernier. Pour 2018 et les années ultérieures, nous transmettrons à l'avance la liste des rues visées de façon à ce que les arrondissements puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,5 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des rues.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 533 616,88 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel

d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, la communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le «Formulaire Annexe» résume la liste des soumissionnaires, des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 311 062,72 \$, taxes incluses incluant des incidences de 220 000 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 936 574,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Travaux de réfection du réseau routier ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 200 889,32\$ \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 mars 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro

Claude LAVOIE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Claude LAVOIE, 12 décembre 2016

Anne CASTONGUAY, 12 décembre 2016

Jean CARRIER, 9 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-02-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-02-06

VERSION FINALE RECTIFIEE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332301
No du GDD :	1167231056
Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (PCPR 2017)	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	7 - 11 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	30 - 11 - 2016
Ouverture faite le :	30 - 11 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
17 - 11 - 2016	Modifications au Cahier des charges, liste des rues modifiée
23 - 11 - 2016	Cahier C révisé, liste des rues modifiée sans modification de quantité
	-260 000.00

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	15
Nbre de soumissions reçues	9
% de réponses	60
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	30 - 3 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ALI EXCAVATION INC.	3 557 445.84	533 616.88	4 091 062.72
ROXBORO EXCAVATION INC.	3 606 719.43	541 007.92	4 147 727.35
LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	3 643 400.70	546 510.10	4 189 910.80
SINTRA INC.	3 676 483.14	551 472.47	4 227 955.61
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 875 678.22	581 351.74	4 457 029.96
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	4 180 226.61	627 034.00	4 807 260.61
GRUPE TNT INC.	4 390 057.08	658 508.56	5 048 565.64
CONSTRUCTION SOTER INC.	4 676 354.60	701 453.20	5 377 807.80
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	4 820 582.69	723 087.41	5 543 670.10
Estimation	interne	3 715 868.84	557 380.32
			4 273 249.16
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-4.3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			1.4%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	ALI EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 091 062.72
Montant des incidences (\$):	190 000.00
Date prévue de début des travaux :	15 - 5 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	5 - 10 - 2017



Dossier # : 1167231059

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017). Dépense totale de 3 908 533,54 \$ (contrat: 3 691 533,54 \$ + incidences: 217 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332302 - 14 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 908 533,54 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de Lasalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 533, 54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332302 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231059

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017). Dépense totale de 3 908 533,54 \$ (contrat: 3 691 533,54 \$ + incidences: 217 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332302 - 14 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont l'objet de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des

piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement.

Afin de permettre la flexibilité dans les interventions de l'arrondissement, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur ont été transmise en novembre dernier. Pour 2018 et les années ultérieures, nous transmettrons à l'avance la liste des rues visées de façon à ce que les arrondissements puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 10 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 481 504,38 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités

publiques, de communication, de marquage et de signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le «Formulaire annexe» résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 908 533,54 \$, taxes incluses incluant des incidences de 217 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 569 012,09 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par le Règlement d'emprunt #16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 198 149,92 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 13 avril 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Christianne CYRENNE, LaSalle

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Christianne CYRENNE, 22 décembre 2016

Jean CARRIER, 22 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-02-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-02-06

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332302
No du GDD :	1167231059
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de Lasalle - (PCPR 2017).
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	21 - 11 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	14 - 12 - 2016
Ouverture faite le :	14 - 12 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
6 - 12 - 2016	Modifications mineures au devis et bordereau		(17 000.00)

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	18	Nbre de soumissions reçues	14
		% de réponses	78
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Date d'échéance initiale :		13 - 4 - 2017	
Prolongation de la validité de la soumission de :		0	jrs
Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	3 210 029.16	481 504.38	3 691 533.54
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	3 279 215.31	491 882.30	3 771 097.61
LES PAVAGES CHENAIL INC.	3 534 353.28	530 152.99	4 064 506.27
ALI EXCAVATION INC.	3 674 884.67	551 232.70	4 226 117.37
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 719 144.32	557 871.65	4 277 015.97
SINTRA (REGION MONTEREGIE / RIVE-SUD)	3 731 111.09	559 666.67	4 290 777.76
ROXBORO EXCAVATION INC.	3 963 235.25	594 485.29	4 557 720.54
REHABILITATION DU O INC.	3 971 304.35	595 695.65	4 567 000.00
GROUPE TNT INC.	4 049 898.65	607 484.80	4 657 383.45
LES PAVAGES ULTRA INC.	4 071 601.24	610 740.19	4 682 341.43
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 124 265.58	618 639.84	4 742 905.42
CONSTRUCTION SOTER INC.	4 430 651.60	664 597.74	5 095 249.34
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	4 567 995.26	685 199.30	5 253 194.56
LES PAVAGES D'AMOUR INC.	5 320 521.02	798 078.15	6 118 599.17
Estimation	interne	3 557 153.60	533 573.04
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-9.8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			2.2%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
			N.A.
			OK
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
			<input type="checkbox"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LA COMPAGNIE MELOCHE INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	3 691 533.54
Montant des incidences (\$):	195 000.00
Date prévue de début des travaux :	15 - 5 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	11 - 8 - 2017



Dossier # : 1167231063

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52e avenue à un point à l'est de la 43e avenue dans l'arrondissement de Lachine. Dépense totale de 477 690,39 \$ (contrat: 433 690,39 \$ + incidences: 44 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 328001 - 13 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 477 690,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52^e avenue à un point à l'est de la 43^e avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 690,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231063

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division gestion des projets et économie de la construction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52e avenue à un point à l'est de la 43e avenue dans l'arrondissement de Lachine. Dépense totale de 477 690,39 \$ (contrat: 433 690,39 \$ + incidences: 44 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 328001 - 13 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de planage et revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, de bordures et du toit d'une chambre de vanne dans le chemin de la Côte-de-Liesse, de la 52e avenue à un point à l'est de la 43e avenue dans l'arrondissement de Lachine. Les travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 383 m.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 39 426,40 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de caractérisation des sols, de nivellement de cadre et couvercle de Bell, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le «formulaire Annexe» résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Une erreur de calcul fait passer Les Entrepreneurs Bucarro inc. du premier au deuxième rang. Le total de sa soumission est passé de 411 187,05 \$ à 437 464,58 \$.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -62 459,82 \$, soit -12,6 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la DGPEC a remarqué que l'écart se situe principalement dans les articles de trottoir monolithe. Compte tenu du fait que cet écart est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 477 690,39 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 44 000,00 \$, taxes incluses. La dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 436 195,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par le Règlement d'emprunt «16-006 Programme de réfection d'artères».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 avril 2017, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 mai 2017

Fin des travaux : 30 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Euloge AMOUSSOU, Lachine

Lecture :

Jean CARRIER, 16 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-27

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2016"/>	<input type="text" value="Ajustement des quantités de trottoirs, de bordures et de réparation de cours d'eau."/>	<input type="text" value="25 000.00"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	394 263.99	39 426.40	433 690.39	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	397 695.07	39 769.51	437 464.58	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	407 250.36	40 725.04	447 975.40	
GROUPE TNT INC.	418 047.38	41 804.74	459 852.12	
ROXBORO EXCAVATION INC.	425 028.89	42 502.89	467 531.78	
CONSTRUCTION SOTER INC.	442 895.77	44 289.58	487 185.35	
DEMIX CONSTRUCTION	452 487.70	45 248.78	497 736.48	
COJALAC INC.	471 502.70	47 150.27	518 652.97	
LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	489 877.22	48 987.72	538 864.94	
AMENAGEMENT DE SOUSA INC.	506 385.37	50 638.54	557 023.91	
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	542 052.51	54 205.25	596 257.76	
ALI EXCAVATION INC.	648 444.58	64 844.46	713 289.04	
2854-6091 QUEBEC INC.	751 130.53	75 113.05	826 243.58	
Estimation	interne	451 045.65	45 104.55	496 150.20
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-12.6%"/>	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="0.9%"/>	
Dossier à être étudié par la CEC :			<input type="text" value="OUI"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

CE : 20.012
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017). Dépense totale de 4 918 993,96 \$ (contrat: 4 623 993,96 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332306 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 918 993,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 623 993,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332306 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-06 10:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017). Dépense totale de 4 918 993,96 \$ (contrat: 4 623 993,96 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332306 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont l'objet de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement.

Afin de permettre la flexibilité dans les interventions de l'arrondissement, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur ont été transmise en novembre dernier. Pour 2018 et les années ultérieures, nous transmettrons à l'avance la liste des rues visées de façon à ce que les arrondissements puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR 2017). Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 10,3 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 603 129,65 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et de signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le «Formulaire Annexe» résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 918 993,96 \$, taxes incluses incluant des incidences de 295 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 491 697,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par le Règlement d'emprunt #16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 269 374,32 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du SIVT et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 18 mai 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-Simon FRENETTE, 27 janvier 2017

Jean CARRIER, 24 janvier 2017

Benoît MALETTE, 24 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-02-01

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification mineure aux Instructions aux soumissionnaires et au Formulaire de soumission concernant la fourniture et la pose de revêtement bitumineux.	8 500.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION	4 020 864.31	603 129.65	4 623 993.96
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	4 229 640.29	634 446.04	4 864 086.33
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	4 343 478.26	651 521.74	4 995 000.00
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 405 227.47	660 784.12	5 066 011.59
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 510 439.93	676 566.00	5 187 005.93
GROUPE TNT INC.	4 621 588.56	693 238.29	5 314 826.85
CONSTRUCTION SOTER INC.	4 694 274.03	704 141.11	5 398 415.14
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	4 755 842.00	713 376.30	5 469 218.30
Estimation	interne	3 907 712.23	586 156.83
			4 493 869.06

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text" value="x"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text" value="x"/>	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1167231064

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 118 573,49 \$, taxes incluses, soit 87,25 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 232,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 08:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231064

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1919 et 1930) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées entre 1915 et 1925) de l'avenue Merritt, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 XXXX à venir - 13 février 2017 - Autoriser une dépense de 455 558,86 \$, toutes taxes comprises, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1176492001).

DESCRIPTION

Les travaux sur l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur sur une distance d'environ 800 mètres, consistent en :

- la reconstruction de ± 747 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm,
- la reconstruction de ± 810 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm,
- la reconstruction complète de la chaussée (± 8 400 m²),
- la reconstruction complète des trottoirs (± 2 150 m²).

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 292 384,76 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de coordination technique pour les interventions archéologiques, d'horticulture ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGPEC a examiné les dix-sept (17) soumissions reçues. Le prix moyen de ces soumissions, soit 4 351 323,24 \$, est supérieur au prix de l'estimation de 7,88 %. Par la suite, l'analyse de la plus basse soumission reçue a permis de constater les écarts les plus importants. Il s'agit de presque tous les articles où il y a de l'excavation de tranchées pour conduites d'égout unitaire et d'eau secondaire, regards, drains, démolition de la chaussée et notamment l'excavation dans le roc qui

représente 25 % de l'écart total.

L'écart de prix ne peut s'expliquer par les articles de revêtement bitumineux, de reconstruction de trottoirs et de maintien de la circulation. En effet, les prix du plus bas soumissionnaire pour ces articles se rapprochent des prix moyens soumis et de ceux de l'estimation.

Compte tenu de ces constats et de l'écart favorable à la ville, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et l'écart de prix est supérieur à 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire recommandé.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 292501. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 3 574 132,35 \$ (taxes incluses), incluant des incidences de 357 900,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 87,25 % par la ville centrale pour un montant de 3 118 573,49 \$ (taxes incluses) et sera entièrement financée par une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;
- 12,75 % par l'arrondissement d'Ahunhsic-Cartierville pour un montant de 455 558,86 \$ (taxes incluses) et sera entièrement financée par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement. Une demande d'autorisation de dépense à cet effet sera présentée au Conseil d'arrondissement du 13 février prochain afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (1176492001).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ». Les travaux du présent contrat sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les travaux pourront débuter seulement après l'obtention de la dite autorisation par la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 18 mai 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : février 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Mohamed BECHIR BOUZAI, 30 janvier 2017

Mathieu-Pierre LABERGE, 26 janvier 2017
Michel BORDELEAU, 26 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Précisions mineures apportées au cahier Égout et aqueduc, à certains items du bordereau et transmission des réponses aux questions des preneurs du cahier des charges.	0
<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	Précisions apportées à l'article 7 de la politique de gestion contractuelle.	0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumissions rejetées (nom) : Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PRONEX EXCAVATION INC.	2 923 847.59	292 384.76	3 216 232.35	
ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE	3 310 789.90	331 078.99	3 641 868.89	
9200-2088 QUÉBEC INC. (DUKING CONSTRUCTION)	3 492 553.26	349 255.33	3 841 808.59	
COJALAC INC.	3 499 154.90	349 915.49	3 849 070.39	
EXCAVATION LOISELLE INC.	3 623 473.84	362 347.38	3 985 821.22	
9052-1170 QUÉBEC INC. (Le GROUPE VESPO)	3 659 858.71	365 985.87	4 025 844.58	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 806 800.41	380 680.04	4 187 480.45	
GROUPE TNT INC.	3 807 444.26	380 744.43	4 188 188.69	
9129-2201 QUÉBEC INC (TRAVAUX ROUTIERS MÉTROPOLE)	3 908 403.82	390 840.38	4 299 244.20	
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	3 971 110.03	397 111.00	4 368 221.03	
CMS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	4 089 968.88	408 996.89	4 498 965.77	
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	4 254 523.40	425 452.34	4 679 975.74	
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	4 285 982.11	428 598.22	4 714 580.33	
CONSTRUCTION G-NESIS INC.	4 288 342.15	428 834.21	4 717 176.36	
PAVAGES D'AMOUR INC.	4 484 025.00	448 402.50	4 932 427.50	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	4 708 636.36	470 863.64	5 179 500.00	
GESTION S. FORGET INC.	5 132 808.23	513 280.82	5 646 089.05	
Estimation	interne	3 666 923.34	366 692.33	4 033 615.67
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-20.3%"/>	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="13.2%"/>	
Dossier à être étudié par la CEC :			<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167231064**

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231064

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville. Dépense totale de 3 574 132,35 \$ (contrat: 3 216 232,35 \$ + incidences: 357 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292501 - 17 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 8 février 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire, une entreprise existant depuis vingt ans, en sera à son premier contrat à Montréal. Les représentants du Service ont souligné que l'entreprise a déjà réalisé des travaux similaires dans d'autres villes.

Ils ont aussi posé des questions sur le deuxième addenda publié le 13 janvier 2017 portant sur un amendement à la Politique de gestion contractuelle et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231064 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1175991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes, majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique,
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes, majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-03 16:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175991001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatifs au projet de réfection des serres Louis-Dupire et construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes, majorant ainsi le montant total du contrat de 374 257,42 \$ à 391 503,67 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2015, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a octroyé un contrat de services professionnels au montant de 374 257,42 \$, taxes et contingences incluses, à la firme STGM, afin de réaliser les plans et devis et surveiller les travaux relatifs au projet de réaménagement des serres Louis Dupire et de la construction d'un nouveau bâtiment de quarantaine animale pour le Biodôme de Montréal, suite à un appel d'offres public. Le montant accordé était basé sur le prix forfaitaire soumis, tel que demandé dans les documents de l'appel d'offres. Le mandat, qui devait prendre fin en décembre 2016, consistait à fournir les services suivants :

- Les relevés des bâtiments et du site;
- Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet
- L'estimation des coûts des travaux à toutes les phases du projet;
- Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- La surveillance des travaux;
- La production des documents de fin de projet;
- Les suivis de garanties après la période des travaux.

La réalisation du mandat s'est avérée plus complexe que prévu, pour plusieurs raisons, ce qui a nécessité des dépenses plus élevées que prévu. Les frais afférents à ces services supplémentaires ont été honorés à même les contingences prévues au contrat initial. En effet, du montant de contingence de 29 592,00 \$, une somme de 25 000, 00 \$ a été consentie à la firme pour les efforts couvrant les services décrits et justifiés dans ce qui suit:

- La découverte et la prise en charge de plusieurs déficiences non relevées lors de la phase du Pogramme fonctionnel et technique. À la suite des études et des analyses exhaustives réalisées par les professionnels, plusieurs déficiences non visibles aux relevés préliminaires

ont été décelées, par exemple, la détérioration avancée des bases des colonnes des serres enfouies dans le gravier;

- Les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins des occupants ont nécessité des dérogations relativement à l'application du code national du bâtiment et le règlement sur la construction de la Ville de Montréal notamment, en ce qui concerne la classification des bâtiments l'aménagement des issues et les normes sur le nombre de toilettes requises. Des dossiers et des présentations auprès des instances de la régie du bâtiment et de la commission des mesures différentes de la Ville de Montréal ont été réalisés par la firme qui a dû faire appel à un conseiller spécialisé en code

- La variété des intervenants qui occupent le site. En effet, ce dernier est partagé par 4 services (les services techniques d'Espace pour la vie, la division de l'horticulture du Jardin botanique, l'Institut de recherche en biologie végétale et l'École d'horticulture de la Commission scolaire de Montréal) et les besoins de chacun (aussi différents l'un de l'autre) doivent être définis et intégrés. Ceci a nécessité plus de réunions de coordination avec les intervenants et plus de temps pour synthétiser les informations.

Toutefois, le montant disponible dans l'enveloppe des contingences n'est pas suffisant pour couvrir les frais relatifs aux services supplémentaires et imprévus suivants:

- Deux appels d'offres pour la réalisation des travaux ont été réalisés, le 1^e ayant été annulé en raison notamment de la non conformité du plus bas soumissionnaires et du grand écart de prix entre le plus bas soumissionnaire non-conforme et le 2^e soumissionnaire conforme. Il faut souligner qu'une économie de 234 000 \$ a été réalisée au 2^e appel d'offres. Les professionnels ont alors eu à offrir des services complets durant ces deux appels d'offres,

- La réalisation des travaux est retardée au printemps 2017 afin d'accommoder les occupants du site et éviter des travaux hivernaux. Cela oblige la firme à se démobiliser temporairement pour se remobiliser au redémarrage du projet, dépassant la durée du projet prévue au contrat initial.

Par ailleurs, et étant donné que les travaux seront réalisés dans bâtiments existants, nous ne sommes pas à l'abri de découverte d'autres déficiences qui nécessiteraient des services de conceptions et de suivi de professionnels. Pour être en mesure de répondre à ces éventuels services supplémentaires, nous prévoyons un montant de 7592,00 \$, avant taxes que nous incluons à la présente demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1421: accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 447 870,30 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public JA-00046-1 (6 soumissions)

- CE15 1901: accorder un contrat de services professionnels à la firme Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes pour réaliser les plans et devis, surveiller les travaux de réfection des serres Louis-Dupire ainsi que la construction d'un quartier de relocalisation pour les animaux du Biodôme pour une somme maximale de 391 269,12 \$

DESCRIPTION

La firme a le mandat de surveiller les travaux de construction notamment :

- inspection en vue de vérifier la qualité des travaux;
- répondre aux questions et émettre des directives de changement au besoin;
- analyser les soumissions de travaux supplémentaires;
- négocier les prix de l'entrepreneur au cours des travaux;
- produire les plans de fin de projet;
- offrir le suivi au cours la l'année de garantie.

JUSTIFICATION

Le montant de 5 279,65 \$ (4 592\$ avant taxes) disponible actuellement dans les contingences du contrat n'est pas suffisant pour couvrir la réclamation de la firme de 13 797,00 \$ taxes incluses relatives aux services et dépenses cités plus haut. Cette dernière somme a été acceptée par les deux parties suite à une négociation avec la firme. Cette augmentation n'aura pas de conséquence sur l'échéancier et la portée des travaux.

Voici un résumé des dépenses effectuées au projet, taxes incluses :

Ventilation	Montant au contrat	Montant payé	Solde	Solde
Montant total du contrat	340 234,02			0 \$
Dossier préliminaire	55 015,54	55 015,54 \$	0 \$	0 \$
Plans et devis	206 575,54 \$	206 575,54 \$	0 \$	0 \$
Surveillances des travaux	78 642,90	0	78 642,90 \$	0 \$
Contingences	34 023,40 \$	28 743,75 \$	5 279,65 \$	0 \$
Montant réclamé				13 797,00
Prévision pour services supplémentaires au cours des travaux				8 728,90 \$
Montant add. requis				22 525.90 \$
Contingences solde				(5 279.65) \$
Montant total demandé				17 246,25 \$

Le montant de la majoration demandée est de 17 246,25 \$ taxes incluses, pour un montant total de 391 503,67 \$ au contrat de la firme Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes dans le cadre de ce projet. Une augmentation de 4,6 % par rapport au contrat original.

Cet ajustement porte le contrat des professionnels à 11,35 % du coût de réalisation du projet, qui est 3 447 870.30 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense de 15 000 \$ avant taxes sera assumé comme suit : Un montant maximal de 15 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 - Maintien Service Espace Vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation est requise le plus tôt possible pour nous permettre la planification des travaux qui doivent débuter à la mi mars.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'avenant de majoration: fin février 2017

- Démarrage des travaux : mi mars 2017
- Réception des travaux 31 octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima AMARI
Hakima Amari

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

Le : 2017-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-02-03



Dossier # : 1163855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc.(3 452 124,37 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-15511 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 174 402,26 \$ 	1
Les Services EXP inc.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 179 173,73 \$ 	2
GHD Consultants ltée	<ul style="list-style-type: none"> • 3 476 614,05 \$ 	3

Englobe Corp.	• 3 569 398,88 \$	4
Groupe ABS inc.	• 3 312 832,16 \$	5
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	• 3 452 124,37 \$	6

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:53

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc.(3 452 124,37 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission (contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville) auprès de ses clients requérants.

L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux doit être fourni par la DEST pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et du taux de réalisation des travaux combinée avec l'introduction de différents programmes : programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) et programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement artériel (PRCPR) occasionnent une demande considérablement accrue de nos services. En raison de l'augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Suite à une très forte demande consécutive aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures, les ententes-cadres conclues en décembre 2015 (CG15 0779) ont été fortement utilisées et les fonds disponibles ne nous permettront pas de faire face à la programmation complète de 2017. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être

conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #16-15511 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Un addenda a été publié le 18 octobre 2016 afin de donner des précisions suite à des questions soulevées par des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture, sans impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0779 - 17 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) totalisant une somme maximale de 15 256 366.18 \$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1153855001) ;

CG14 0516 - 27 novembre 2014 - Autoriser la cession du contrat de services professionnels no. 3 (appel d'offres public 12-12345) octroyé à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. (1144855002) ;

CG14 0423 - 18 septembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 \$), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 \$), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 \$) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 \$) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21\$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1143855003).

DESCRIPTION

La section «Contrôle des matériaux et expertise» de la DEST a comme mission de fournir des services de contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.). Les services de contrôle qualitatif des matériaux, visés par le présent contrat, sont principalement prodigués par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spéciaux.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 16-15511, il est recommandé de retenir les services des six (6) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées.

- CONTRAT #1 : Solmatech inc 3 174 402,26 \$
- CONTRAT #2 : Les Services EXP inc. 3 179 173,73 \$
- CONTRAT #3 : GHD Consultants ltée 3 476 614,05 \$

- CONTRAT #4 : Englobe Corp. 3 569 398,88 \$
- CONTRAT #5 : Groupe ABS inc. 3 312 832,16 \$
- CONTRAT #6 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 3 452 124,37 \$

Total : 20 164 545,45 \$ taxes incluses

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection de la Direction des infrastructures ainsi que ceux des services corporatifs et des arrondissements de la Ville nécessite implicitement un suivi serré de la qualité des matériaux utilisés ainsi qu'un soutien technique de pointe afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires de chacune des ententes-cadres. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer le suivi du contrôle qualitatif des matériaux des travaux qui seront réalisés pour la Ville, incluant ceux des projets particuliers 2017 du PCPR, du PMIR et du PRCPR.

Les activités du contrôle qualitatif des matériaux sont une partie intégrante de la réalisation des projets et sont en forte croissance depuis 2013. En effet, entre 2013 et 2016, la Direction des infrastructures, notre principal requérant, a augmenté la réalisation des projets de 140%, passant de 100M\$ à 240M\$ d'investissements annuels prévus. Pour l'année 2017, l'objectif d'investissements est établi à plus de 300M\$. Il en va de même avec le Service de l'Eau et les Grands Projets qui sont des requérants très importants de nos services.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les six (6) contrats soient d'envergure identique et que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les

soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires soumis dans les six (6) derniers contrats a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'ACLE dans le Guide de rémunération en vigueur. Tel que mentionné précédemment, le coût des équipements utilisés pour la réalisation des essais est inclus dans le taux horaire des techniciens depuis les deux derniers appels d'offres. L'estimation a été faite en considérant cette modification.

Analyse des soumissions

Six des sept soumissions reçues ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La soumission de la firme Laboratoire SM n'a pas été jugée recevable puisqu'elle ne rencontrait pas les exigences en terme d'expérience du personnel proposé.

À noter que les firmes pouvaient théoriquement présenter plus d'une équipe, mais dans les faits, elles n'étaient en mesure de ne présenter qu'une seule équipe chacune, compte tenu du nombre de techniciens à leur service.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder.

Contrat #1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solmatech inc.	72,8	0,387	3 174 402,26 \$	N/A	3 174 402,26 \$
Les Services EXP inc.	71,9	0,383	3 179 173,73 \$	N/A	3 179 173,73 \$
GHD Consultants ltée	81,8	0,379	3 476 614,05 \$	N/A	3 476 614,05 \$
Groupe ABS inc.	72,3	0,369	3 312 832,16 \$	N/A	3 312 832,16 \$
Englobe Corp.	85,5	0,366	3 698 170,88 \$	N/A	3 698 170,88 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,341	3 624 586,87 \$	N/A	3 624 586,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-158 378,07 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					4 771,47 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	0,15%
---	-------

Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Services EXP inc.	71,9	0,383	3 179 173,73 \$	N/A	3 179 173,73 \$
GHD Consultants Itée	81,8	0,379	3 476 614,05 \$	N/A	3 476 614,05 \$
Englobe Corp.	85,5	0,371	3 649 881,38 \$	N/A	3 649 881,38 \$
Groupe ABS inc	72,3	0,369	3 312 832,16 \$	N/A	3 312 832,16 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,341	3 624 586,87 \$	N/A	3 624 586,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-153 606,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					297 440,32 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					9%

Contrat #3

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GHD Consultants Itée	81,8	0,379	3 476 614,05 \$	N/A	3 476 614,05 \$
Englobe Corp.	85,5	0,375	3 609 640,13 \$	N/A	3 609 640,13 \$
Groupe ABS inc	72,3	0,369	3 312 832,16 \$	N/A	3 312 832,16 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,341	3 624 586,87 \$	N/A	3 624 586,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					143 833,73 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					4%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					133 026,08 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					4%

Contrat #4

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Englobe Corp.	85,5	0,380	3 569 398,88 \$	N/A	3 569 398,88 \$
Groupe ABS inc	72,3	0,369	3 312 832,16 \$	N/A	3 312 832,16 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,349	3 538 355,62 \$	N/A	3 538 355,62 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					236 618,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					7%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					-256 566,72 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					-7%

Contrat #5

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc	72,3	0,37	3 312 832,16 \$	N/A	3 312 832,16 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,34	3 624 586,87 \$	N/A	3 624 586,87 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					-19 948,17 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					-1%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					311 754,71 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					9%

Contrat #6

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	73,6	0,36	3 452 124,37 \$	N/A	3 452 124,37 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne			3 332 780,33 \$	N/A	3 332 780,33 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					119 344,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					4%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					N/A
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations faites à l'interne sont les suivants :

- CONTRAT #1 : Solmatech inc. (158 378,07) \$ -5 %
- CONTRAT #2 : Les Services EXP inc. (153 606,60) \$ -5 %
- CONTRAT #3 : GHD Consultants Ltée 143 833,73 \$ 4 %
- CONTRAT #4 : Englobe Corp. 236 618,56 \$ 7 %
- CONTRAT #5 : Groupe ABS inc. (19 948,17) \$ -1 %
- CONTRAT #6 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 119 344,05 \$ 4 %

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés financiers* : L'attestation de Solmatech inc. est en vigueur depuis le 17 juillet 2013, celle de Les Services exp depuis le 14 mars 2014, celle des Consultants GHD Ltée depuis le 30 avril 2015, celle d'EnGlobe Corp. depuis le 20 décembre 2013, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014 et celle de SNC-Lavalin GEM Québec inc. depuis le 17 novembre 2014. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à deux des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Selon les dépenses prévisionnelles, les contrats #1, #3 et #4 de services professionnels de Solmatech inc., GHD Consultants Ltée et Englobe Corp. sont supérieurs à 1 000 000\$ et il s'agit de leur troisième octroi de contrat consécutif similaire pour une entente-cadre de contrôle qualitatif des matériaux. Mentionnons que, dans le cas d'Englobe Corp., le premier contrat de la série de trois (contrat 3 de l'appel d'offres public 14-13535) avait été octroyé à LVM-une division d'Englobe Corp. La firme a été vendue à Englobe Corp et le contrat a alors été cédé à cette dernière (CG14 0516). Dans le cas de GHD Consultants Ltée, le premier contrat avait été octroyé à Inspec-Sol inc. qui s'est ensuite fusionnée avec GHD Consultants GHD Ltée. Les droits et obligations de la firme qui a fusionné sont automatiquement transférés à la firme GHD Consultants Ltée et ne requièrent pas de cession de contrat.

Également, le contrat #6 de services professionnels se retrouve avec un seul soumissionnaire conforme, soit SNC-Lavalin GEM Québec inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'expertises et de contrôle qualitatif de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 20 164 545,45 \$, taxes incluses, pour les six (6) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 18 412 917,73 \$ lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de contrôle qualitatif des matériaux auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la Division de l'expertise et du soutien technique devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et des retards dans les échéanciers des travaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 avril 2017, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Février 2017

Début des ententes-cadres : Mars 2017

Fin des ententes-cadres : À l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monya OSTIGUY
Chef de section - Contrôle des matériaux et
expertise

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-16

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163855003**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants Itée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc.(3 452 124,37 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc.(3 452 124,37 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1, 3 et 4);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6).*

Le 8 février 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont bien compris le processus mis en place pour combler les besoins du Service en services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Ils ont aussi bien compris que les six contrats recommandés dans le présent dossier sont d'envergure similaire.

Ils ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1, 3 et 4);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167231054

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 712 943,44 \$ taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage ;
2. d'accorder deux (2) contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 16-15591 ;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 086 251,27 \$	36 mois	1 (surveillance - eau potable)
Cima+ S.E.N.C.	1 626 692,17 \$	36 mois	2 (surveillance - égout)

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:52

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231054

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a introduit l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchée comme alternative stratégique pour le renouvellement des réseaux d'eau secondaires. La réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la réduction des coûts, une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps lors d'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les citoyens lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Étant donné l'augmentation des travaux de réhabilitation prévue en 2017, la Direction des infrastructures a recours à de l'expertise externe spécialisée en réhabilitation, ce qui permettra d'apporter un support technique et d'assurer le contrôle de qualité dans la réalisation de tels projets.

Les ententes actuelles (CG14 0472), valides pour une période de vingt-quatre (24) mois, se terminaient le 29 octobre 2016. La clause de prolongation prévue au cahier des charges a été appliquée, aux mêmes termes et conditions et ce, sans majoration des contrats. Les ententes se termineront donc le 29 avril 2017, d'où la nécessité d'obtenir de nouveaux contrats pour répondre aux besoins à venir.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure deux

(2) contrats de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage sur le territoire de la Ville de Montréal.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 19 octobre 2016: Modification du critère d'évaluation «Expérience et d'expertise de la firme pour les travaux semblables de réhabilitation de conduites d'aqueduc ou de conduites d'égout, selon le cas». À l'article 8,4 du devis technique, le 10 km est remplacé par 5 km de longueur de conduite pour chaque mandat.
- Addenda n° 2 émis le 20 octobre 2016: Correction d'une erreur sur les formulaires de soumission. Le numéro de l'appel d'offres est 16-15591 et non 6-15591.
- Addenda n° 3 émis le 21 octobre 2016: Précisions transmises aux preneurs du cahier des charges suite à des questions, sur les CV demandés et l'organigramme de l'équipe projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0472 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat #1, pour une somme maximale de 2 119 305,43 \$) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat #2, pour une somme maximale de 1 720 253,08 \$) - Appel d'offres public 14-13651 - 4 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (1144822047);

CG13 0128 - 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec BPR Infrastructures inc. pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat # 1- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 359 986,73 \$, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois, et conclure une entente-cadre de services professionnels avec CIMA + pour le support technique et le contrôle de qualité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat # 2- 2 soumissionnaires, 1 seul conforme) pour une somme maximale de 297 842,74 \$, taxes incluses, ainsi que pour une période maximale de 24 mois - Appel d'offres public # 12-12159. / Approuver deux projets de convention à cette fin (1120266050).

DESCRIPTION

Conclure deux (2) contrats de services professionnels jusqu'à épuisement du montant maximal des soumissions, taxes incluses, ou pour une période maximale de trente-six (36) mois à partir de l'adoption du dossier par les instances, selon la première des 2 éventualités.

La première entente est dédiée au support technique, au contrôle de qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et la seconde au support technique, au contrôle de qualité et à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public # 16-15591, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

- Tetra Tech QI inc. (contrat #1) 2 086 251,27 \$ (taxes incluses)
- Cima+ S.E.N.C. (contrat #2) 1 626 692,17 \$ (taxes incluses)

TOTAL 3 712 943,44 \$ (taxes incluses)

Il s'agit de contrats à taux horaire par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Un montant équivalent à 5 % du prix de base, soit 99 345,30 \$ taxes incluses, pour le contrat #1 et 77 461,53 \$ taxes incluses, pour le contrat #2, est prévu pour des dépenses admissibles. Il s'agit par exemple, de dépenses d'utilisation d'automobile, de frais générés par le temps supplémentaire et de frais d'expertises spécifiques dans un domaine bien précis. Elles seront remboursées par la Ville lorsqu'elles sont appuyées de pièces justificatives.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires des contrats a été établi aux prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

En 2017, dix (10) contrats de réhabilitation seront octroyés, pour réalisation en 2017-2018, soit 25 km en réhabilitation d'aqueduc et 52 km en réhabilitation d'égout sur plusieurs rues et dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Le montant estimé des travaux est d'environ 80 M\$.

La DGSRE prévoit une croissance de 10 % pour l'utilisation de la technique de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la Ville doit s'adjoindre le support technique requis pour ces travaux par l'entremise de deux contrats de services professionnels, les enveloppes budgétaires des ententes existantes étant presque épuisées.

Analyse des soumissions :

Tel qu'indiqué dans les documents d'appels d'offres, les firmes pouvaient soumissionner sur l'un des deux contrats ou sur les deux en présentant cependant des équipes distinctes à cet effet.

Sur les huit (8) preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissions de quatre (4) firmes ont été déposées pour l'ensemble des deux (2) contrats. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 1^{er} décembre 2016. Les soumissions reçues le 24 octobre 2016 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

- Contrat 1: 2 086 251,27 \$, pointage intérimaire de 83,50 et note finale de 0,64;
- Contrat 2: 1 626 692,17 \$, pointage intérimaire de 82,00 et note finale de 0,81.

Résultats de l'appel d'offres :

Sur les cinq (5) soumissions, à la suite de l'évaluation qualitative, la firme Stantec Experts-conseils ltée, pour chacun des deux (2) contrats, n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %. Cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final

puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Contrat # 1:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenu la meilleure note totale: 1- Tetra Tech QI inc.	83,50	0,64	1 986 905,97 \$	99 345,30 \$	2 086 251,27 \$
2- WSP Canada Inc.	70,50	0,55	2 081 387,25 \$	104 069,35 \$	2 185 456,60 \$
Estimation interne			1 904 457,40 \$	95 222,87 \$	1 999 680,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(adjudicataire - estimation)</i>					86 571,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>					4,33 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - plus bas soumissionnaire)</i>					99 205,33 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire /adjudicataire) x 100</i>					4,76 %

Contrat # 2:

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Firme ayant obtenu la meilleure note totale: Cima+ S.E.N.C	82,00	0,81	1 549 230,64 \$	77 461,53 \$	1 626 692,17 \$
Estimation interne			1 910 999,48 \$	95 549,97 \$	2 006 549,45 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(adjudicataire - estimation)</i>					- 379 857,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>					- 18,93%

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans

l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernières estimations réalisées :

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts obtenus entre les estimations internes et les soumissionnaires ayant le meilleur pointage final sont de + 4,96 % pour le contrat #1 et de - 18,93 % pour le contrat #2. De façon générale, les taux horaires dans le contrat #2 sont plus bas que les taux estimés. Après analyse, il est constaté que près de 74 % de l'écart avec l'estimation réside dans le fait que le soumissionnaire du contrat #2, Cima+ S.E.N.C., a utilisé des taux horaires plus bas pour les trois catégories de surveillants et ce sont des catégories d'emploi où le nombre d'heures prévisionnelles est très élevé. De plus, l'entreprise Cima+ S.E.N.C. a très peu augmenté ses taux horaires par rapport au contrat précédent de même nature, cette stratégie lui a donc permis d'offrir de meilleurs prix.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *'Autorité des marchés financiers* : L'attestation de Tetra Tech QI inc. est en vigueur depuis le 2 février 2015, celle de Cima+ S.E.N.C. depuis le 30 janvier 2015. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Le dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, les deux (2) contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000 \$. De plus, pour le contrat #1, la firme Tetra Tech Qi inc. est à son troisième octroi de contrat consécutif pour des services de même nature. En effet, tel que précisé dans la lettre en pièce jointe, Tétratech inc. a fait l'acquisition de BPR Infrastructures inc. en octobre 2010. Malgré le fait que BPR infrastructures inc. est toujours une personne morale distincte de Tétratech inc., les administrateurs des deux compagnies sont les mêmes. Pour le contrat #2, la firme Cima+ S.E.N.C. est le seul soumissionnaire conforme et en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour des services de même nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 3 712 943,44 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, est prévue au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau et représente un coût net de 3 390 412,26 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net, assumé par la ville centrale, est entièrement admissible à une subvention du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports assurera le suivi des contrats et des enveloppes.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les ententes actuelles seront échues le 29 avril 2017, par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Dans l'éventualité d'un refus d'octroyer les contrats, la Division avec le personnel et l'expertise interne, ne pourra répondre à la surveillance de l'ensemble des travaux de réhabilitation à réaliser et certains travaux devront être reportés dans le temps.

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 22 avril 2017, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Février 2017

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats: Avril 2017

Fin des contrats : À l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de trente-six (36) mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila TOUAHRIA
Ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-01-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-01-20

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167231054**

Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231054

Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 2).*

Le 8 février 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté qu'il n'y avait pas vraiment de concurrence depuis 2013 dans les services professionnels liés à la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout.

Les membres ont néanmoins noté les efforts faits par le Service pour tenter d'ouvrir le marché en revoyant à la baisse le critère sur l'expérience et l'expertise des firmes. Néanmoins, il faut constater que ces efforts n'ont pas porté fruit.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231054 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165951001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 102 610,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (16-15532) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-30 10:30

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165951001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer l'offre de services des bibliothèques municipales et de renforcer la qualité du cadre culturel des montréalais, la Ville de Montréal a mis en place le « Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal » (Programme RAC). Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Montréal a adopté en mai 2016 un « plan de gestion et de mise en œuvre des projets du Programme RAC ». Ce plan couvre la période 2016-2021 et prévoit la réalisation d'une dizaine de projets majeurs et une trentaine de projets mineurs. En parallèle, la Ville de Montréal est proactive pour, sans cesse, répondre aux besoins et attentes des usagers des bibliothèques.

Dans l'objectif d'assurer le respect du budget du Programme RAC, la Ville de Montréal souhaite retenir, les services d'une firme spécialisée en économie de la construction pour la réalisation d'une dizaine (10) de projets majeurs et d'une trentaine (30) de projet mineurs : bibliothèque L'Octogone – arr.LaSalle, bibliothèque St-Léonard – arr.St-Léonard, bibliothèque Maisonneuve – arr.de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, bibliothèque Villeray – arr.Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, bibliothèque St-Charles – arr.Le Sud-Ouest, bibliothèque Peter-McGill – arr.Ville-Marie, bibliothèque Le Plateau – arr.Le Plateau-Mont-Royal et tentre (30) projets pour le programme RFID.

Un appel d'offres public à été lancé (#16-15532), en date du 12 septembre 2016. Cet appel d'offres a été annoncé et diffusé sur le site Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissions ont été déposées le 28 septembre 2016 et un cautionnement de soumissions 180 jours à partir de cette date était exigé : ce qui porte la validation des soumissions au 10 mars 2017. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Durée initiale de l'appel d'offres :	16 jours calendrier
Durée finale :	16 jours calendrier
Soumission valide, jusqu'au :	27 mars 2017

Un addenda a été émis pendant la période d'appel d'offres et cet addenda n'a eu aucune répercussion sur l'estimation des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 mai 2016 CE 16 0861 : Approbation du plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC).

7 août 2013 CE13 1161 : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (Programme RAC).

20 juin 2011 CM11 0516 : Adopter, en vertu du programme triennal d'immobilisation 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales

23 septembre 2009 CE09 1757 : Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions

14 janvier 2009 CE09 0007 : Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC

16 juin 2008 CM08 0505 : Adopter, en vertu du PTI 2009-2010, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales

5 décembre 2007 CE07 1967 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat, à la firme GLT + inc., en économie de la construction, pour les services professionnels spécialisés en estimation de coûts de construction, dans le cadre de projets de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques/complexes mixtes municipaux de Montréal, ainsi que lors d'aménagements spécifiques et de missions d'expertise également réalisés. Il s'agit d'un contrat d'une durée de (5) cinq, pour les services professionnels se résumant ainsi :

- rédaction de rapports d'estimation;
- suivi budgétaire pendant l'élaboration du dossier définitif, à 50 %, 80 % et 100 %;
- justification des écarts de coûts suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- animation d'ateliers de l'analyse de la valeur;
- analyse des ordres de changement "problématiques" lors de la réalisation des travaux;
- analyse des soumissions;
- et autres.

Les services de base seront rémunérés selon la méthode à taux horaire. Les services supplémentaires seront rémunérés sur la base d'un montant forfaitaire ou sur la base de services à l'heure.

Tout au long de la prestation, la firme sera encadrée par les professionnels du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme GLT + inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Trois (3) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres. Au total, deux (2) offres de services ont été déposées. Ces soumissions ont été analysées selon la grille d'évaluation pré-autorisée du Service de l'approvisionnement. Les deux (2) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppes no 1) et les deux (2) propositions ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2). Le plus bas soumissionnaire a obtenu le pointage le plus élevé pour le volet qualitatif, lors de l'analyse et l'évaluation des soumissions en services professionnels, par le comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Prix	Total (avec taxes)
GLT + inc.	959 000,00\$	1 102 610,25\$
Consultants Legico-Chp inc.	991530,00 \$	1 140 011,62 \$
Dernière estimation réalisée	1 521 500,00 \$	1 749 344,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		1 121 310,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		37 401,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		1,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(646 746,38) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		(36,97) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		37 401,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		3,39 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 36,97% (-646 746,38 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 1 749 344,63 \$ (taxes incluses). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation est basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur. L'écart entre l'estimation interne et le prix du soumissionnaire ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution du taux horaire des services professionnels de la firme GLT + inc., soit un taux horaire 100\$/heure, en comparaison à l'estimation du taux horaire estimé par la Ville de 145\$/heure. Historiquement, la firme GLT + inc. avait soumissionné pour d'autres

mandats à la Ville à un taux horaire correspondant à 125\$/h.

Équipe de projets	Total heures	Tarif horaire estimation	Tarif horaire LEGICO	Tarif horaire inc..	GLT +
1 coordonnateur	2 800	145 \$	89 \$	100 \$	
Estimateur 1	4 850	110 \$	77 \$	70 \$	
Estimateur 2	4 850	110 \$	77 \$	70 \$	
TOTAUX tbs incluses	12 500	1 749 344,63 \$	114 001,62 \$	102 610,25 \$	

Le faible écart entre les deux soumissions démontre que l'estimation interne est surestimée, pour les services professionnels demandés et que les soumissions sont basées sur la méthode à pourcentage du tableau de l'Institut canadien des économistes en construction.

La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme GLT + inc. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir intervention de la Direction de l'approvisionnement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 102 610,25 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal 1 006 830,13 sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-023 Construction, rénovation de bibliothèques, achat de collections initiale.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La Ville se réserve le droit de mettre fin au contrat avec un préavis de 30 jours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets RAC s'inscrivent dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Ces projets s'inscrivent dans une approche de développement durable et visent une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat de services professionnels doit être octroyé dans les meilleurs délais de façon à ne pas retarder l'échéancier de réalisation des projets et permettre l'accompagnement d'un économiste de la construction pendant l'élaboration des phases de planification jusqu'à leur réalisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opérations de communication. Elles seront plutôt associées à chacun des projets lors de leur élaboration, en fonction des besoins spécifiques de chaque projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes à venir :

· Octroi du contrat de services professionnels :	février 2017
· Fin du contrat de services professionnels :	février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle, prévoit une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui dit encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

Suivant les critères d'examen du Guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier sera soumis à la commission puisque l'écart entre l'estimation Ville et l'offre de services la plus basse, est supérieur à 20 %.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard ADAM, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-23

Carlos MANZONI
Chef de division
Division des programmes de projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2017-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-27

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165951001**

Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165951001

Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 février 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été étonnés de l'écart important entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire et ont reçu des explications satisfaisantes.

Ils ont aussi bien compris que le nombre très restreint de soumissionnaires était attribuable au fait que la firme d'économie de la construction choisie sera liée à la Ville pendant cinq ans et ne pourra offrir ses services à des firmes d'architecture pour des projets du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC).

Les membres ont aussi invité le Service à inclure au sommaire décisionnel la liste prévisionnelle des projets de bibliothèques concernés présentée à la Commission lors de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165951001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1153381001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente, modifiant l'accord de subvention intervenu entre le Ministre de la sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC) et la Ville de Montréal, par lequel la Ville reçoit un montant additionnel de 19 930 \$, s'ajoutant au soutien financier déjà reçu pour un nouveau total de 887 531,71 \$

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification d'entente numéro 1 entre le ministre de Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière supplémentaire de 19 930 \$ à la Ville de Montréal pour réaliser la mise en oeuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », avant le 31 mars 2017;
2. d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 19 930 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre des actions en lien avec ce nouvel apport financier.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 12:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente, modifiant l'accord de subvention intervenu entre le Ministre de la sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC) et la Ville de Montréal, par lequel la Ville reçoit un montant additionnel de 19 930 \$, s'ajoutant au soutien financier déjà reçu pour un nouveau total de 887 531,71 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau municipal en prévention de la criminalité (RMPC) a demandé une augmentation de sa subvention à raison d'un montant de 19 930 \$ afin de réaliser les activités du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » avant le 31 mars 2017, pour l'exercice 2016-2017. Cette somme est demandée pour les postes budgétaires et les besoin suivants :

Poste Budgétaire	Besoins	Montant
Traduction et impression	Traduction et impression des Pistes d'action n° 5,6,7 et 8 :	8 450 \$
	Traduction des documents du Réseau	5 080 \$
	Impression de 500 copies des Pistes d'action n° 1,2,3,4 + sommaire stratégique et couverture	4 300 \$
Ressource Humaine	Expert en communication pour actualiser la stratégie de communication afin d'optimiser la diffusion des connaissances du Réseau	2 100 \$
Total		19 930 \$

Le budget supplémentaire demandé et autorisé par le CNPC vise à produire et traduire des documents (Pistes d'action n° 1,2,3,4, le Sommaire stratégique et la Couverture) afin d'accroître leur diffusion et promouvoir le développement d'un Réseau bilingue.

Finalement, avoir un expert dévoué à la stratégie de communication du projet permettra d'optimiser la diffusion des connaissances, le recrutement national et accroître la visibilité du Réseau par l'entremise des documents produits et autre outils de communication.

Ce projet financé par le Ministère de sécurité publique Canada est augmenté de 19 930 \$. Le montant maximum passe 867 601,71 à 887 531,71 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement communautaire

CE : 20.020
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164069019

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi ² , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. (Bâtiment 8771)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces situés aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen, et un espace situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie d'environ 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 513 110.69 \$, toutes taxes comprises, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2017 du Service de la technologie et de l'information, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant annuel de 1 026 221.39 \$, toutes taxes comprises, de 2018 jusqu'en 2025 inclusivement et de 513 110.69 \$ en 2026;
- 4- d'autoriser la dépense de 1 836 419,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à CDM de Montréal inc. ;

5- d'autoriser la dépense de 1 271 508,53 \$, taxes incluses, en incidence ;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 6 196 648,00 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-20 10:12

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069019

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi ² , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. (Bâtiment 8771)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, l'administration municipale montréalaise connaît une importante réorganisation. Les services municipaux, dorénavant regroupés sous plusieurs directions générales adjointes, souhaitant optimiser la synergie d'équipe et l'efficacité opérationnelle, ont formulé des demandes au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour regrouper leurs effectifs selon leurs nouvelles structures.

Un plan directeur d'immeuble a été réalisé pour l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan suivant le plan directeur immobilier des édifices corporatifs. Des réaménagements et des déplacements sont à prévoir sur plusieurs étages de l'édifice.

Cet édifice abrite notamment le Service des technologies de l'information (Service des TI). Depuis 2016, le Service des TI adresse plusieurs axes de transformation pour répondre aux besoins de la Ville :

- Une nouvelle structure d'équipe matricielle comprenant 4 groupes de solutions dont celui de gestion du territoire, 3 centres d'expertises et 5 groupes transversaux notamment en architecture TI ainsi qu'en gestion de projets. Ce nouveau mode de gestion matriciel regroupe, de façon continue, les ressources de toutes les divisions TI, dans des équipes multidisciplinaires en mode projets ou de maintenance;

- Une refonte des fonctions professionnelles avec la création de nouvelles fonctions clés d'architecte TI, de chargés de projets et de chargés d'expertise TI ainsi que le recrutement de plus de 100 professionnels (en cours) et de 150 au total d'ici la fin de 2018;
- Un important besoin en investissement de 2016 à 2025, marqué notamment par une croissance du PTI de 50 M\$ à 107 M\$ par an depuis 3 ans, pour :
 1. Adresser la forte désuétude du parc de systèmes informatiques et d'infrastructure qui ne répondent plus aux besoins de la Ville;
 2. Mettre en oeuvre les initiatives du plan de la Ville intelligente et numérique et celles des chantiers de performances organisationnelles.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, le Service des TI s'appuie sur la bonification de l'expertise interne et sur l'accompagnement de services professionnels de pointe. Par conséquent et en considérant que l'édifice Louis-Charland est à sa pleine capacité d'occupation, cette entente de location a été négociée afin de répondre aux besoins d'espace de travail du Service des TI pour lui permettre de maintenir la réalisation du carnet des projets inscrits au PTI qui vont s'échelonner sur 9 ans.

Conséquemment, le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes de la Ville de Montréal un projet de bail, entre la Ville de Montréal et CDM de Montréal inc., pour la location de locaux d'une superficie totale de 28 598 pi² situés dans les immeubles sis au 80, rue Queen et 87, rue Prince, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2289 - 9 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation du plan stratégique des espaces administratifs, applicable à l'édifice Louis-Charland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces situés aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CDM de Montréal inc. doit permettre à la Ville d'utiliser les espaces de stationnement rattachés aux immeubles pour l'usage de ses employés, des personnes à mobilité restreinte et des visiteurs, sans attribution spécifique, pour un minimum de 5 places au coût de 210 \$ par mois par espace. Les coûts pour les espaces de stationnement sont inclus dans le coût du loyer ci-haut.

La Ville bénéficiera d'une allocation monétaire de 10 \$/pi² pour les espaces loués pour faire effectuer, par le locateur, des travaux d'améliorations locatives.

En octobre dernier, le Service des TI a mandaté le SGPI afin de négocier une entente de location pour répondre à la demande d'espace selon les critères suivants :

- Une superficie pouvant accueillir les ressources additionnelles du Service des TI (175 ressources).
- Les espaces devaient être à distance de marche du 801 Brennan.
- Le propriétaire devrait livrer les locaux pour l'été 2017.

À la suite des recherches dans le secteur rapproché du 801 rue Brennan, uniquement 2 sites potentiels ayant la superficie requise ont été identifiés. Après la présentation des espaces au comité de Direction du Service des TI, il a été décidé de négocier un bail de gré à gré pour louer les espaces situés aux 80 rue Queen et 87 Prince. Le site qui n'a pas été retenu se trouvait à dix minutes de marche du 801 Brennan et les espaces suggérés par ce propriétaire devaient être aménagés sur 3 étages. Une validation du loyer a été faite par le SGPI sur plusieurs sites du secteur pour s'assurer qu'il représentait les prix du marché.

Comme la valeur de ce contrat dépasse la somme de 10 000 000 \$, (loyer + travaux) ce dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats le 8 février prochain pour son approbation.

JUSTIFICATION

L'analyse des besoins du Service des TI a mené au développement d'un plan directeur afin d'accommoder ce dernier pour ses besoins d'espaces de travail supplémentaires. L'analyse a tenu compte de la transformation des méthodes de travail du client vers un mode matriciel. En effet, les nombreux projets et les activités opérationnelles de maintenance se font maintenant avec des équipes multidisciplinaires provenant de plusieurs des 4 groupes de solutions, des 3 centres d'expertises et des 4 équipes transversales (architecture et sécurité, bureau de projets, performance et sourçage, amélioration continue). Il n'est pas rare que ces équipes aient des ressources provenant de plus de 3 équipes et qu'une même ressource soit partie prenante de plusieurs équipes formées pour une durée de plusieurs semaines à quelques mois selon les besoins.

La proximité et la mobilité de ces ressources est un facteur clé pour l'optimisation des activités de livraison de projets et d'opérations du budget global annuel (PTI) et de fonctionnement) de 180 M\$. Afin de soutenir ce mode de travail, des espaces de travail et des salles multidisciplinaires sont requis notamment dans un contexte de croissance des effectifs d'employés et de ressources professionnelles du Service des TI.

La location est la première étape afin de réaliser le plan directeur des espaces administratifs pour l'immeuble Louis-Charland. L'immeuble étant à sa pleine capacité il est requis et justifié de louer des espaces supplémentaires à proximité du 801, rue Brennan.

De plus, avec une croissance de plus de 100% du budget du PTI à 107M\$ par an depuis 3 ans et un volume constant de la charge de travail requis pour soutenir les besoins en investissement sur l'horizon 2016-25, le Service des TI a entrepris d'augmenter sa capacité de livraison de diverses solutions d'affaires TI au cours des prochaines années. Afin de garantir une augmentation de la réalisation, une croissance de plus de 175 personnes est prévue au niveau des effectifs afin d'augmenter la capacité en terme de ressources TI.

Les analyses ayant conclu que l'immeuble sis au 801, Brennan ne peut soutenir cette croissance en terme d'espace de travail malgré l'installation de 2 et 3 personnes par espace bureau. Dans le but de consolider physiquement les différentes directions du Service des TI dans les mêmes locaux au 801, Brennan, il a été décidé que la Direction solutions d'affaires TI - Gestion du territoire soit le groupe ciblé pour occuper les nouveaux espaces locatifs. L'objectif du présent sommaire décisionnel est d'augmenter l'espace locatif requis pour le Service des TI considérant que le nombre de ressources permanentes et externes sera maintenu au même niveau durant plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSE LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location pour une période de 9

ans à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2026.

	du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2026
Superficie (pi ²)	28 598
Loyer de base	3 088 584,00 \$
Frais d'exploitation	3 152 929,50 \$
Taxes foncières	1 678 130,64 \$
Stationnement (5)	113 400,00 \$
Total avant taxes	8 033 044,14 \$
TPS (5 %)	401 652,18 \$
TVQ (9,975 %)	801 296,18 \$
Total incluant les taxes	9 235 992,50 \$
Ristourne de TPS	(401 652,18) \$
Ristourne de TVQ	(400 648,09) \$
Coût total net	8 433 692,23 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 31,21 \$/pi² incluant les 5 espaces de stationnement.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 30 \$ et 35 \$/pi².

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 8 433 692,23 \$, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement du STI. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Pour l'année 2017, la dépense de 513 110.69 \$, toutes taxes comprises, sera assumée à même les contingences imprévues d'administration de la Ville centrale. De plus, Il sera requis un ajustement de la base budgétaire de 1 026 221.39 \$ annuellement, toutes taxes comprises, de 2018 jusqu'en 2025 inclusivement et de 513 110.69 \$ en 2026.

DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	1 637 577,00 \$
Contingences 15 %	245 636,55 \$
Incidences	1 105 900,00 \$
Allocation monétaire par le propriétaire	(285 980,00 \$)
Total avant taxes	2 703 133,55 \$
TPS (5 %)	135 156,68 \$
TVQ (9.975 %)	269 637,57 \$
Totales taxes incluses	3 107 927,80 \$
Ristourne de TPS	(135 156,68 \$)

Ristourne de TVQ	(134 818,79 \$)
Coût total net	2 837 952,34 \$

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 3 107 927,80 \$.

Les travaux sont prévus au PTI du SGPI.

Ces dépenses seront assumées à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 6 196 648,00 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST a été exigée au locateur tel que requis en vertu de la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location des espaces de bureau supplémentaires permettra au SGPI d'exécuter le plan stratégique des espaces municipaux dans les délais requis ce qui permettra au Service des TI d'aménager ses équipes de travail en croissance dans un contexte de travail agile, collaboratif et de proximité pour effectuer sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CE du 1^{er} février 2017
 Approbation du bail : Commission permanente sur l'examen des contrats le 8 février
 Approbation du bail : CE du 15 février
 Approbation du bail : CM du 20 février
 Approbation du bail : CG du 22 février
 Conception du projet du mars 2017
 Réalisation des travaux d'aménagement de avril à juin 2017
 Déménagement : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève DESMEULES, Service de l'approvisionnement
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marc CAMPEAU, Service des technologies de l'information

Lecture :

Nathalie ORTEGA, 19 janvier 2017
Marc CAMPEAU, 10 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-17

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de
la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 février 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164069019**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. (Bâtiment 8771).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164069019

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2017, des espaces situés aux 3e et 4e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu situé au 4e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail et ajuster la base budgétaire du Service de la technologie et de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. (Bâtiment 8771).

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 8 février 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service des technologies de l'information (STI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont longuement discuté du processus menant au bail proposé. Ils ont bien compris les besoins exprimés par le STI et la nécessité de loger les nouveaux employés à proximité de l'édifice de la rue Brennan où se trouve actuellement le Service.

Les membres ont aussi convenu que, dans des dossiers de cette nature, le processus et l'opportunité sont quasi indissociables, ce qui ne simplifie pas le travail de la Commission.

Bien que la conformité du processus ait fait consensus au sein de la Commission, les membres ont souligné que leur compréhension du dossier aurait été meilleure si le bail actuel avait été mis en contexte dans le cadre de la planification immobilière globale de la Ville.

Pour les membres de la Commission, il serait essentiel et nécessaire que la stratégie immobilière de la Ville leur soit présentée prochainement. Cela ne pourra que permettre aux membres d'avoir un meilleur éclairage dans l'exercice de leur mandat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164069019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1171197001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 789 500\$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 789 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	Montant du soutien	Équivalence en % du budget total
Alchimies, Créations et Cultures / 17e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$	3%
Art Souterrain / 9e Festival Art Souterrain	30 000 \$	4%
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 18e Festival Elektra	30 000 \$	3%
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 11e édition	12 500 \$	2%
Coup de coeur francophone - 31e édition	40 000 \$	3%
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 22e édition	12 500 \$	2%
Festival de films Cinémania - 23e édition	15 000 \$	2%
Festival de musique de chambre de Montréal - 22e édition	30 000 \$	4%
Festival international de la littérature (FIL) - 22e édition	27 000 \$	4%
Festival international de musique Pop Montréal - 16e édition	45 000 \$	2%
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 20e édition	25 000 \$	4%
Festival ZooFest - 9e édition	15 000 \$	1%
Fondation Métropolis Bleu / 19e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$	4%
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 19e Festival MEG Montréal	15 000 \$	3%
Mutek - 17e édition	50 000 \$	4%
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 20e édition	50 000 \$	4%
Société de musique contemporaine du Québec / Festival Montréal/Nouvelles Musiques - 8e édition	40 000 \$	5%
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 27e édition	40 000 \$	3%

Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 33e édition	25 000 \$	4%
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$		
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 12e édition	15 000 \$	6%
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 9e édition	4 000 \$	6%
Cinémathèque québécoise / Les Sommets du cinéma d'animation - 16e édition	5 000 \$	4%
Danse Imédia O.S.B.L. / 15e Festival Quartiers Danses	10 000 \$	2%
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 30e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$	3%
Festival BD de Montréal - 6e édition	10 000 \$	5%
Festival de théâtre de rue de Lachine - 10e édition	10 000 \$	3%
Festival interculturel du conte de Montréal - 14e édition	12 500 \$	5%
Jamais Lu - Festival du Jamais Lu - 16e édition	15 000 \$	6%
LA SERRE arts vivants / OFFTA - 11e édition	9 000 \$	4%
Les Escales Improbables de Montréal - 14e édition	15 000 \$	7%
Les Filles Électriques / 6e Festival Phénoména	15 000 \$	8%
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 18e édition	14 500 \$	9%
Maison de la poésie / 17e Festival de la poésie	12 500 \$	7%
Montréal Baroque inc. / 15e Festival Montréal Baroque	12 500 \$	6%
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits Bonheurs, le rendez-vous culturels des tout-petits - 13e édition	15 000 \$	3%
Société des Arts Libres et Actuels / 16e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$	4%
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 25e édition	8 000 \$	3%
Théâtre MainLine / 27e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$	3%
Viva! Art Action Montréal	7 000 \$	6%

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171197001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 789 500\$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE16 0262 - 17 février 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 774 500 \$ à 40 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016*.
- CE15 0280 - 18 février 2015 : Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015*.
- CE14 0337 - 12 mars 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 39 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014*.

DESCRIPTION

À la date de tombée du 2 décembre 2016, le Service de la culture a reçu 60 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 824 625,00 \$, alors que le budget prévu au programme est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. 39 de ces demandes font l'objet du présent dossier décisionnel pour une aide financière de la Ville de 50 000 \$ et moins, et doivent donc être soumises pour décision au comité exécutif.

Répartition des demandes :

- Volet 1 - Festivals et événements artistiques (budget supérieur à 500 000 \$) : 19
- Volet 2 - Festivals et événements artistiques (budget inférieur à 500 000 \$) : 20

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville à chaque organisme est de 50 000 \$ et moins. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux représentants du milieu culturel à partir

des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Les projets recommandés sont répartis comme suit :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	
Alchimies, Créations et Cultures / 17e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$
Art Souterrain / 9e Festival Art Souterrain	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 18e Festival Elektra	30 000 \$
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 11e édition	12 500 \$
Coup de coeur francophone - 31e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 22e édition	12 500 \$
Festival de films Cinémania - 23e édition	15 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 22e édition	30 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 22e édition	27 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 16e édition	45 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 20e édition	25 000 \$
Festival ZooFest - 9e édition	15 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 19e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 19e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Mutek - 17e édition	50 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 20e édition	50 000 \$
Société de musique contemporaine du Québec / Festival Montréal/Nouvelles Musiques - 8e édition	40 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 27e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 33e édition	25 000 \$

Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$	
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 12e édition	15 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 9e édition	4 000 \$
Cinémathèque québécoise / Les Sommets du cinéma d'animation - 16e édition	5 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L. / 15e Festival Quartiers Danses	10 000 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 30e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$
Festival BD de Montréal - 6e édition	10 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 10e édition	10 000 \$
Festival interculturel du conte de Montréal - 14e édition	12 500 \$
Jamais Lu - Festival du Jamais Lu - 16e édition	15 000 \$
LA SERRE arts vivants / OFFTA - 11e édition	9 000 \$
Les Escapes Improbables de Montréal - 14e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / 6e Festival Phénoména	15 000 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 18e édition	14 500 \$
Maison de la poésie / 17e Festival de la poésie	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / 15e Festival Montréal Baroque	12 500 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits Bonheurs, le rendez-vous culturels des tout-petits - 13e édition	15 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels / 16e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 25e édition	8 000 \$
Théâtre MainLine / 27e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$
Viva! Art Action Montréal	7 000 \$

Les demandes dont l'octroi financier est supérieur à 50 000 \$, et qui en conséquence doivent être présentées au Conseil municipal, font l'objet du dossier décisionnel no. 1171197002 et visent exclusivement le Festival international du film sur l'art et le Mois de la Photo à Montréal.

Les demandes relatives à la Parade de la St-Patrick (United Irish Society of Montréal), à la Carifesta, au Comité de la fête nationale et à Fierté Montréal feront l'objet de sommaires décisionnels distincts préparés par la Division des événements publics puisque ces événements sont gérés par cette même division.

JUSTIFICATION

Il est recommandé un soutien financier pour les festivals et événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent les secteurs d'excellence des principales disciplines artistiques de la métropole. Ces événements contribuent à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle de premier plan. En ce qui concerne les autres sources municipales, le nombre élevé d'événements (41) et les délais très serrés (en raison des dates des prochains festivals) nous empêchent de pouvoir fournir les chiffres en question. Ces données financières seront fournies lors de la prochaine édition du Programme.

Les événements visés par le présent sommaire nécessitent pour certains un soutien technique important de la Ville. Un protocole de soutien technique spécifique pour chacun d'entre eux sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 789 500 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 15 février 2017 pour les 39 organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-02-06



Dossier # : 1161543007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Renouveler le soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal Inc. / Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ et un soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 à la Commission sportive Montréal Inc.

2- d'approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-31 09:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Renouveler le soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services pour le projet des Jeux de Montréal 2017 avec la Commission sportive Montréal Inc. / Approuver la convention entre la Commission sportive Montréal Inc. et la Ville de Montréal pour le projet des Jeux de Montréal 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Les Jeux de Montréal (Jeux) ont eu lieu pour la première fois en 1978. L'édition 2017, qui aura lieu du 29 mars au 2 avril 2017 marquera le 40e anniversaire de cette grande fête sportive. L'objectif principal des Jeux est d'organiser un grand rassemblement sportif pour les jeunes de Montréal qui sont inscrits dans un programme d'initiation en sport. Ils auront l'opportunité de vivre une première compétition de grande envergure dans des installations de haut niveau.

En 2008, à l'issu d'un processus d'appel d'offres, la Ville octroyait le mandat de la réalisation des Jeux à la Commission sportive sportive Montréal-Concordia (CSMC). Depuis 2016, l'organisme est nommé Commission sportive de Montréal (CSM). La dernière entente en vigueur arrivait à échéance au 31 décembre 2016.

De manière à respecter les obligations actuelles de la Ville en matière d'octroi de contrat, un processus d'appel d'offres est en cours pour l'attribution d'un mandat 2018-2019-2020.

Afin d'éviter l'annulation de l'événement 2017, le présent sommaire vise à reconduire exceptionnellement, le mandat octroyé à CSM pour une durée de 1 an.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0023 30 janvier 2014 Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia /

Approuver le projet de convention à cette fin.

CG10 0370 28 octobre 2010 Accorder un montant de 37 300 \$ afin de compléter le soutien financier pour l'année 2010 et un soutien financier récurrent de 220 000 \$ pour 2011, 2012 et 2013, à la Commission sportive Montréal-Concordia pour le programme des Jeux de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CG07 0452 29 novembre 2007 Accepter la recommandation du comité aviseur mis en place dans le cadre de la révision de la gouvernance des Jeux de Montréal et reconnaître à cet effet la Commission sportive Montréal-Concordia comme partenaire et approuver le protocole d'entente pour l'organisation des Jeux, d'une durée de 3 ans (2008-2010) et octroyer une somme de 178 400 \$ annuellement.

DESCRIPTION

Chaque année, dans le processus de qualification menant aux Jeux, plus de 15 000 jeunes athlètes de 6 à 12 ans s'initient à la compétition en participant à des épreuves sportives locales (compétitions préliminaires). Lors des Jeux, en plus des compétitions dans 26 disciplines sportives, un programme d'animation est offert aux jeunes et des sports émergents sont en démonstration. En 2016, un peu plus de 5 500 jeunes ont participé à l'événement.

Les compétitions auront lieu dans des installations relevant de la Division de la gestion des installations sportifs (DGIS) tel que le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), le Stade de soccer de Montréal (SSM) et le Complexe sportif Marie-Victorin (CSMV) ainsi que dans des installations relevant des arrondissements et villes liées (ex: arénas Saint-Michel, Martin-Brodeur et Raymond-Bourque, les centres sportifs Jean-Rougeau et Étienne-Desmarteau et le Complexe récréatif Gadbois).

Il est recommandé d'octroyer une contribution financière identique aux années précédentes, soit de 220 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur estimée à 40 000 \$. Le montant de 220 000 \$ représente 52 % du budget total pour la réalisation des Jeux 2017. Cette somme pourra être utilisée aux fins décrites aux obligations de la convention en pièce jointe. Le soutien en biens et services est lié à des frais d'exploitation (prestation de services, coût de personnel, entretien, etc.) et d'utilisation des espaces.

En plus du montant récurrent de 220 000 \$, l'organisme a adressé au SDSS une demande de soutien financier supplémentaire ponctuel pour souligner le 40^e anniversaire. Cette demande est présentement à l'étude et pourrait faire l'objet d'une décision ultérieure.

JUSTIFICATION

Le programme des Jeux est en adéquation avec « Montréal, physiquement active » et la Politique de l'enfant.

La contribution financière et le soutien en biens et services sont essentiels pour assurer la réalisation de la 40^e édition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La montant de 220 000 \$ pour le soutien financier est disponible au budget de fonctionnement de la DGIS du Service de la diversité sociale et des sports. Le soutien en biens et services sera entièrement assumé à même le budget de fonctionnement de la DGIS.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020, adopté par le conseil d'agglomération, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir l'événement de façon écoresponsable. Il s'agit de la priorité « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources » du plan Montréal durable 2016-2020 soit l'action « organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de renouveler le mandat avec la CSM tel que recommandé dans le présent sommaire, l'événement 2017 qui marquera le 40^e anniversaire devra être annulé. Le versement de la contribution financière doit avoir lieu au plus tard en février 2017 pour permettre à l'organisme d'assumer les obligations financières de l'événement qui se tiendra du 29 mars au 2 avril 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément aux recommandations du Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication en lien avec la présente décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de la contribution financière février 2017
Tenue des Jeux de Montréal: 29 mars au 2 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE

Le : 2016-07-11

Agente de développement

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2017-01-30



Dossier # : 1174990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de 2 000 \$ à l'union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2017), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai 2017.

Autoriser une contribution de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM) de mai 2017.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-19 11:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution de 2 000 \$ à l'union des municipalités du Québec, en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2017), qui se tient dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu à Montréal les 4 et 5 mai 2017.

CONTENU

CONTEXTE

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) tient, les 4 et 5 mai 2017, ses assises annuelles au Centre des congrès de Montréal. Dans le cadre de ces assises, l'UMQ organise pour la cinquième année, un événement de formation et de réseautage exclusivement dédié aux gestionnaires et approvisionneurs du monde municipal. L'événement porte le nom de Journée des approvisionneurs municipaux (JAM). Montréal étant la ville hôte de l'événement, le Service de l'approvisionnement (SAPP) est invité à s'impliquer lors du JAM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Participation lors des deux journées JAM des années antérieures.

DESCRIPTION

La participation du SAPP au JAM se concrétise de deux façons: une contribution financière en soutien à l'événement, ainsi qu'une conférence donnée par le directeur du SAPP ou l'un de ses représentants.

JUSTIFICATION

Montréal accueille les assises de l'UMQ. Le SAPP entend contribuer à l'événement dans le volet d'approvisionnement mis de l'avant par l'UMQ par la Journée des approvisionneurs municipaux. Ceci constitue une excellente occasion de réseautage et d'information sur l'évolution des pratiques d'approvisionnement municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de 2 000 \$, payée par le Service de l'approvisionnement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présence du plus grand acquéreur municipal au Québec, la Ville de Montréal.
Développement du réseau des approvisionneurs municipaux. Informations et échanges d'expertises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une commande à l'UMQ après la décision.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux exigences relatives aux contributions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-12

Chan-Hoa LY
C/D Pratiques et contrôles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-01-16

CE : 20.025
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174368003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 657 365\$ (taxes incluses) conformément aux dispositions du contrat conclu avec PBSC Solutions urbaines inc.en vue de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B et approuver le projet d'addenda prévu à cette fin qui portera à 4 463 660,00\$ (taxes incluses) la valeur totale maximale du contrat.

Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 657 365\$ (taxes incluses) conformément aux dispositions du contrat conclu avec PBSC Solutions urbaines inc.en vue de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B et approuver le projet d'addenda prévu à cette fin qui portera à 4 463 660,00\$ (taxes incluses) la valeur totale maximale du contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Celle-ci sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-02-13 11:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174368003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 657 365\$ (taxes incluses) conformément aux dispositions du contrat conclu avec PBSC Solutions urbaines inc.en vue de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B et approuver le projet d'addenda prévu à cette fin qui portera à 4 463 660,00\$ (taxes incluses) la valeur totale maximale du contrat.

CONTENU

CONTEXTE

Entre 2014 et 2016, les abonnements à BIXI ont connu une augmentation de 152% et les déplacements de 28%. BIXI Montréal fait face à une demande croissante et doit réajuster son offre de service.

C'est dans ce contexte qu'il a été proposé d'octroyer un contrat à PBSC Solutions urbaines inc. qui permettra notamment l'achat de pièces et d'équipements d'actifs (vélos, terminaux solaires, pavés techniques, panneaux publicitaires, points d'ancrage, etc.) qui serviront à optimiser le système au cours des années 2017, 2018 et 2019 et ainsi de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Ce contrat conclu de gré à gré avec PBSC Solutions urbaines inc. respecte les lois en vigueur, notamment la *Loi sur les cités et villes (art. 573)* qui prévoit certaines exceptions permettant d'octroyer un contrat de gré à gré sans égard à sa valeur. C'est le cas d'un contrat «dont l'objet est la fourniture (...) de matériels, de matériaux (...) et qui est conclu (...) avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel (...) après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord gouvernemental de libéralisation des marchés publics applicables à la municipalité (...)».

Or, par le biais d'une étude réalisée par la firme KPMG en juin dernier, à la demande de la Ville de Montréal, il nous a été possible de démontrer que ces vérifications documentées avaient été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur. Ainsi, la firme a conclu que PBSC Solutions urbaines inc. était la seule en mesure de fournir ces équipements.

Le contrat avec PBSC Solutions urbaines a été conclu en octobre 2016 pour l'achat de pièces et d'équipements tels, terminaux solaires, pavés techniques, points d'ancrage, câbles, etc., d'une valeur maximale de 2 806 296,00\$ (taxes incluses) et qui figurent à l'annexe A du contrat. Puisqu'à ce moment ni le PTI 2017-2019 ni le règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation du Plan d'optimisation de BIXI Montréal n'avaient encore été adoptés, il était impossible pour la Ville d'acquérir les équipements prévus à l'annexe B du contrat.

Depuis, le PTI a été adopté de même que le règlement d'emprunt qui a aussi été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). La Ville souhaite donc exercer son option selon l'article 13.00 du contrat afin d'acquérir ces équipements de PBSC Solutions urbaines tels que décrits dans le projet 1 du Plan d'optimisation de BIXI Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1475 (20 décembre 2016) Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000\$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019»,

CM16 1171 (24 octobre 2016) Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses;

19 octobre 2016 - Présentation du Plan d'optimisation au Comité exécutif;

Service des infrastructures, voirie et transport (6 mai 2016) - Mandat de gré à gré d'un montant de 15 000,00 \$ à KPMG pour la réalisation d'une étude de marché en vue de l'acquisition de nouvelles pièces et de nouveaux équipements d'actifs du système de vélo en libre-service BIXI;

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

DESCRIPTION

Les équipements à acquérir auprès de PBSC Solutions urbaines sont les suivants:

Équipements	Unité	Prix en \$ can	Total
Vélos neufs	1 000	1 250,00 \$	1 250 000,00 \$
Vélos - option 7 vitesses neufs	1 000	70,00 \$	70 000,00 \$
Panneaux publicitaires	81	1 500,00 \$	121 500,00 \$
Sous-total			1 441 500,00 \$
Total avec taxes			1 657 364,60 \$

Ceux-ci sont décrits à l'annexe B du contrat conclu entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc. (voir la pièce jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques).

BIXI Montréal, qui est le gestionnaire du système de vélo en libre-service BIXI pour le compte de la Ville de Montréal, a procédé aux vérifications nécessaires quant à la qualité, la conformité et la compatibilité des équipements à acquérir auprès de PBSC Solutions urbaines inc. À la suite d'une négociation en bonne et due forme, il s'est assuré que le prix demandé pour chacun d'eux est juste et équitable et correspond au prix du marché.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces nouveaux équipements permettrait de consolider le réseau actuel et ainsi de répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle occasionnelle et corporative, et ce, à moindre coût. Elle permettrait de plus de répondre à une demande croissante et d'assurer un service de meilleure qualité dans le réseau. L'optimisation du réseau permettrait une desserte de plusieurs quartiers nouvellement développés ou en développement tels Griffintown, Mile Ex, Mile End, Pôle Frontenac.

Le projet d'optimisation permettra en outre le remplacement d'équipements radiés et

d'accroître le ratio bollards / vélos, ce qui contribuera à améliorer l'offre de services auprès des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un premier montant d'une valeur totale maximale de 2 806 296,00\$ (taxes incluses) a déjà été approuvé (CM16 1171).

L'achat des nouveaux équipements tels que décrits à l'annexe B du contrat pour une valeur totale maximale de 1 657 364,60\$ (taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale n° 16-072 - « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019 ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan d'action Montréal durable 2016-2018 adopté en juin 2016.

Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, tel que déjà présenté, aura des impacts majeurs notamment au niveau de l'offre de services auprès de la clientèle. L'acquisition de ces équipements est donc essentielle et devrait permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs.

Si le contrat n'est pas accordé à PBSC Solutions urbaines inc., les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à adhérer au système de vélo en libre-service BIXI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 février - Autorisation par les instances de la dépense additionnelle et de la modification à apporter au contrat conclu avec PBSC;

21 février - Préparation du bon de commande à transmettre au fournisseur;

Avril-Mai - Livraison des équipements (vélos) chez BIXI Montréal;

Juin - Déploiement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Katie TREMBLAY
Ingenieur(e) - c/e

Le : 2017-02-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-02-13

CE : 30.001
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176107001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'OBNL L'Habitation 22 un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL L'Habitation 22 pour sa fraction; Approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables; Autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'OBNL L'Habitation 22 un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL L'Habitation 22 pour sa fraction;

D'approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables;

D'autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-08 10:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176107001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à signer avec l'OBNL L'Habitation 22 un acte d'échange et une convention d'indivision et la vente de nouveaux lots à être créés à l'OBNL L'Habitation 21 et à l'entrepreneur sélectionné, et autoriser le partage avec l'OBNL L'Habitation 22 pour sa fraction; Approuver la sélection de l'entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales et abordables; Autoriser la signature d'une Entente relative à un projet abordable accrédité Accès Condos entre la SHDM et « TEQ Sidcan » et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et la Société immobilière du Canada (SIC), propriétaire des terrains du projet Les Bassins du Nouveau Havre, ont convenu de principes directeurs pour le développement du site de l'ancien centre de tri postal dans le secteur Griffintown visant, notamment, le développement de plus de 2 200 unités d'habitation. De ce nombre, environ 400 unités d'habitation sociales et communautaires sont prévues ainsi que 200 unités abordables.

En 2013, la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal et le groupe de ressource technique Bâtir son quartier (BSQ), représentant l'OBNL L'Habitation 21 (OBNL 21) et l'OBNL L'Habitation 22 (OBNL 22), interpellent la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour obtenir son soutien afin de sécuriser l'acquisition d'un lot appartenant à la SIC, sur lequel une offre d'achat conditionnelle a été déposée par BSQ. Ce lot (C-1b) est adjacent à un terrain (lot C-1a) déjà réservé pour du logement social à l'OBNL 22. L'intention est d'y développer un projet mixte et de palier à la carence d'unités sociales et abordables réalisées par les promoteurs privés sur l'ensemble de ce site.

C'est ainsi qu'en mars 2014, l'OBNL 22 et la SHDM acquièrent respectivement les lots mitoyens 4 499 008 (C-1a) et 4 499 009 (C-1b). Dans le cadre d'un partenariat, les OBNL 21 et 22 par le biais de BSQ, et la SHDM, proposent un projet mixte composé de 235 unités d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis et 78 unités dans le cadre du programme Accès Condos.

Pour réaliser un tel projet d'ensemble, il faut procéder à une opération cadastrale afin de créer de nouveaux lots. Or, la réglementation en vigueur du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles interdit de procéder à une telle opération lorsqu'il y a plus d'un propriétaire concerné. La SHDM et l'OBNL 22 doivent obligatoirement devenir propriétaires

indivis des lots C-1a et C-1b, au moyen d'un acte d'échange et d'indivision temporaire, afin de procéder ultérieurement, à l'établissement de nouveaux lots privatifs.

Finalement, une copropriété initiale sera mise en place, afin de permettre à la SHDM de vendre les nouveaux lots privatifs à l'OBNL 21, ainsi qu'à l'Entrepreneur sélectionné, et ainsi permettre le partage avec l'OBNL 22 pour sa fraction, le tout en fonction des valeurs relatives de chacun des lots convenues entre les parties.

Rôle de la SHDM dans la réalisation du projet

La SHDM est intervenue d'abord en faisant l'acquisition du terrain et en le détenant le temps de finaliser le financement et le développement des volets communautaire et social du projet. Au-delà de cette acquisition et de cette détention temporaire, la SHDM procède par un plan d'ensemble en coordonnant toutes les étapes clés de la réalisation de ce projet, incluant la gestion de l'appel public de propositions pour la sélection de l'entrepreneur, le suivi des opérations cadastrales, la mise en place de la copropriété divise ainsi que tous les aspects légaux relatifs à la réalisation de ce projet. De plus, elle assurera l'intégration du volet d'accession à la propriété, dont l'accréditation de 78 unités de condos abordables pour familles et pour premiers acheteurs.

En ce faisant, la Société joue pleinement son rôle de levier stratégique et de facilitateur dans le développement d'un projet mixte qui répond à la vision stratégique de la Ville de Montréal et à l'atteinte des objectifs de cette dernière. La coordination d'éléments complexes du projet, découlant des différentes parties prenantes, représentait un enjeu de taille. Sans l'intervention de la SHDM, la mise en place des conditions essentielles et complexes pour réaliser ce projet et respecter les engagements de la Ville de Montréal en matière de logement social et abordable sur ce site n'aurait pu prendre forme.

Le présent sommaire a pour but :

- de demander au comité exécutif, en vertu des articles 4.e) et 4.g) des lettres patentes de la SHDM, d'autoriser la SHDM à signer avec l'OBNL 22 un acte d'échange et une convention d'indivision visant à unifier les lots 4 499 008 (C-1a) et 4 449 009 (C-1b) dans le but de créer de nouveaux lots privatifs et ainsi permettre à la SHDM de revendre les nouveaux lots à l'OBNL 21, ainsi qu'à l'Entrepreneur sélectionné et d'autoriser le partage avec l'OBNL 22 pour sa fraction;
- d'approuver la sélection de l'Entrepreneur « TEQ Sidcan » afin de réaliser un projet immobilier à usage mixte totalisant 313 unités d'habitation sociales (AccèsLogis) et abordables (Accès Condos) ainsi qu'un espace commercial;
- d'autoriser la signature d'une Entente relative à un projet accrédité Accès Condos et la revente de toute unité d'habitation ou de stationnement acquise, le cas échéant, à la fin de l'Entente.

Mission de la SHDM

La SHDM est une société paramunicipale à but non lucratif financièrement autonome. Experte en immobilier responsable, elle contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA-SHDM 14-002 du 25 février 2014 – Acquisition d'un terrain – Bassins du Nouveau Havre
- Résolution CE-VDM 14-0345 du 12 mars 2014 - Acquisition d'un terrain – Bassins du Nouveau Havre
- Résolution CA-SHDM 14-057 du 21 octobre 2014 – Autorisation de l'élaboration du projet

d'une indivision temporaire et d'un budget de développement – Bassins du Nouveau Havre
- Résolution CA-SHDM 15-055 du 16 juin 2015 – Approbation des paramètres d'une entente de collaboration entre la SHDM et Bâtir son quartier et des contrats de services professionnels à intervenir entre la SHDM et les deux OBNL Habitation 21 et Habitation 22 – Bassins du Nouveau Havre
- Résolution CA-SHDM 16-036 du 31 mai 2016 – Autorisation à lancer un appel public de propositions (projet mixte), approbation des critères de sélection et nomination du comité de sélection – Bassins du Nouveau Havre
- Résolution CA-SHDM 17-004 du 10 janvier 2017- Autorisation à signer un acte d'échange et une convention d'indivision; Approbation de la sélection de l'entrepreneur; Autorisation à signer une Entente relative à un projet accrédité Accès Condos – Bassins du Nouveau Havre.

DESCRIPTION

Projet d'ensemble

Le projet consiste en la réalisation en une seule phase d'un projet résidentiel totalisant 313 unités d'habitation à usage mixte, soit 235 unités sociales dans le cadre du programme AccèsLogis et de 78 unités abordables dans celui du programme Accès Condos.

Un bâtiment de huit étages comprendra 132 unités de l'OBNL 22 et un bâtiment de 13 étages comprendra 103 unités de l'OBNL 21. Ces projets se réalisent dans le cadre du programme AccèsLogis. La Direction de l'habitation nous confirme que les engagements définitifs des subventions AccèsLogis aux OBNL 21 et 22 ont été obtenus.

Le bâtiment dédié au programme Accès Condos de six et sept étages comptera 78 unités abordables s'adressant majoritairement aux familles (plus de 65 % d'unités de deux à trois chambres à coucher), soit 27 unités de 1cc, 23 de 2cc et 28 de 3cc.

Un espace commercial de 14 000 pi² sera intégré au rez-de-chaussée du bâtiment Accès Condos et du bâtiment de l'OBNL 21 ainsi qu'un stationnement souterrain de 131 places. L'espace commercial sera acquis par l'Entrepreneur sélectionné, qui se chargera de sa vente ou de sa mise en location.

Acte d'échange et convention d'indivision et vente des nouveaux lots à être créés

Dans le but de réaliser ce projet d'ensemble, il est nécessaire de procéder par unification des lots (C-1a et C-1b) en conformité avec les exigences du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ceci s'effectue au moyen d'un acte d'échange et d'une convention d'indivision temporaire entre l'OBNL 22 et la SHDM.

Compte tenu de la nature intégrée du projet, une copropriété divise hâtive sera établie afin de permettre de créer des lots privatifs et ainsi d'offrir à chacun des copropriétaires un titre exclusif pour le bâtiment qui lui est destiné. Suite à l'établissement de la copropriété initiale, l'entrepreneur se portera acquéreur des lots privatifs et de la quote-part des parties communes destinées au bâtiment Accès Condos et à l'espace commercial, et l'OBNL 21 se portera acquéreur du lot privatif et de la quote-part de ses parties communes. Pour sa part et par l'intermédiaire d'un acte d'échange suite à la fin de l'indivision, l'OBNL 22 deviendra propriétaire de sa partie privative et de sa quote-part des parties communes (référence à la note explicative sur la convention d'indivision et les actes translatifs).

Appel public de propositions pour la réalisation du projet immobilier à usage mixte

Bien que les appels de propositions pour l'accréditation Accès Condos de projets résidentiels ne soient pas régis par la Loi sur les cités et villes, ni d'ailleurs les appels de propositions pour la réalisation de logements sociaux par les OBNL, la SHDM a néanmoins procédé ici par appel public pour sélectionner l'Entrepreneur pour réaliser l'ensemble du projet. C'est ainsi que pour faire suite à l'appel public de propositions (DEV-16-019), le comité de sélection

recommande au conseil d'administration de la SHDM d'approuver la sélection du consortium « TEQ Sidcan » ayant répondu aux critères de sélection de l'appel public de propositions. Ce consortium, composé des entreprises « Sidcan inc. » et « Entreprise de construction T.E.Q », sera créé une fois la sélection confirmée en vue de la réalisation du projet d'ensemble. Lors de sa séance du 10 janvier 2017 (résolution 17-004), le conseil d'administration de la SHDM a approuvé la sélection de l'entrepreneur et autorisé la signature de l'Entente relative à un projet accrédité Accès Condos.

Signature Entente Accès Condos

Ce projet permet également la signature de 78 unités d'habitation dans le cadre du programme Accès condos destinées majoritairement aux familles.

JUSTIFICATION

La SHDM, par le biais de ce projet, répond aux orientations de la Ville de Montréal en matière de mixité sociale et permet d'atteindre, voire de surpasser, les objectifs de la Ville de Montréal dans la réalisation d'unités sociales et abordables escomptées pour ce site. Les autorisations demandées permettront ainsi à la SHDM de jouer pleinement son rôle de levier et de facilitateur dans le développement et la coordination d'un projet mixte. Plus précisément, à titre de propriétaire du lot C-1b, la SHDM veille au suivi des aspects légaux, notamment pour l'unification des deux lots lors de l'opération cadastrale en vue de la création des lots à être vendus pour la signature de la convention d'indivision et de l'acte d'échange et ultimement, à la mise en place de la copropriété divise du projet.

La SHDM offrira, via son programme Accès Condos, des unités de condos abordables qui favoriseront non seulement l'accession à la propriété sur le territoire de Montréal, mais aussi la mixité de l'offre en habitation et la diversité des clientèles dans un secteur en plein développement où les valeurs foncières en croissance restreignent l'accession à la propriété.

Alors que les projets qu'elle accrédite au programme Accès Condos sont normalement offerts à tous, la SHDM prévoit ici mettre en place des conditions et des critères distincts pour ce projet afin de privilégier les familles ainsi que les premiers acheteurs qui n'ont pas encore l'équité accumulée pour accéder à la propriété. En ce faisant, la Société favorisera une véritable mixité de clientèle dans ce secteur central.

Les critères et les conditions propres à ce projet seront connus au moment de l'ouverture du bureau de ventes à l'automne 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Vente des lots

En mars 2014, la SHDM a acquis le lot C-1b pour 2 707 650 \$. Le montage financier a été conçu de manière à ce que celle-ci recouvre l'ensemble de ses frais selon la répartition suivante :

Prix d'acquisition du lot C1-b par la SHDM en mars 2014 2 707 650 \$

Prix de vente de la part vendue à l'OBNL 22 lors de la signature de l'acte d'échange et d'indivision 398 212 \$

Prix de vente des lots à être créés (excluant les frais de détention)

- Accès Condos 1 003 854 \$
- Commercial 159 177 \$
- OBNL 21 1 146 407 \$

Prix de vente des lots à l'entrepreneur conformément à l'appel de propositions (incluant les frais de détention et excluant les taxes)

- Accès Condos 1 553 530 \$
- Lot commercial 206 861 \$

Projet Accès Condos (clés en main)

La proposition financière clés en main de « TEQ Sidcan » se résume ainsi :

Prix unitaires clés en main de l'Entrepreneur (unités résidentielles et lot) 211,61 \$/pi²
Prix unitaires clés en main de l'Entrepreneur (stationnements intérieurs) 25 000 \$ l'espace
Superficie brute vendable 73 723 pi²
Nombre de stationnements intérieurs : 65
Total du contrat clés en main de l'Entrepreneur (hors taxes) 17 374 625 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proposition de « TEQ Sidcan » respecte les exigences obligatoires du devis de performance de l'appel public en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Réalisation de 235 unités d'habitation sociales et communautaires avec le programme AccèsLogis (volet 1);
- Mise en marché de 78 unités abordables accréditées au programme Accès Condos et s'adressant majoritairement aux familles;
- Développement du site Les Bassins du Nouveau Havre dans le respect de la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal grâce à l'intervention de la SHDM comme partenaire proactif qui permet ici aux acteurs communautaires de tirer le meilleur parti des projets en vertu de la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le résultat de l'appel public de propositions sera annoncé sur SEAO suite aux autorisations du CE de la Ville de Montréal.
Un communiqué de presse sera publié par la SHDM et relayé sur ses plateformes en ligne.

Les interventions de communication seront intégrées avec l'ensemble des partenaires du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'engagement définitif (ED) par la SHQ pour les OBNL Janvier 2017
Signature de l'acte d'échange et d'une convention d'indivision Février 2017
Vente des lots à être créés Printemps 2017
Signature des offres d'achat des lots Accès Condos et commercial Printemps 2017
Signature de l'Entente relative à un projet Accès Condos Printemps 2017
Processus Approbation CCU Printemps-Été 2017
Début des travaux de construction du projet d'ensemble Été 2017
Ouverture du bureau des ventes Accès Condos Automne 2017
Livraison du bâtiment 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le sommaire décisionnel est déposé au comité exécutif en vertu des articles 4.e) et 4.g) des lettres patentes de la SHDM. Le projet est conforme à la politique de gestion contractuelle de la SHDM et aux encadrements du programme Accès Condos.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sylvain VILLENEUVE, 2 février 2017
Marianne CLOUTIER, 1er février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel - Ext LALIBERTÉ
Coordonnatrice de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-31

Johanne - Ext MALLETTTE
Directrice du développement immobilier

CE : 30.003
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173570001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

Il est recommandé de prolonger l'application des déclarations de compétence énumérées ci-dessous jusqu'aux dates indiquées en regard de chacune d'entre elles:
 CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales. Date initiale d'échéance: 23 février 2017/ Nouvelle date d'échéance: 23 février 2019.

CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution. Date initiale d'échéance: 17 août 2017 / Nouvelle date d'échéance: 17 août 2019.

CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial. Date initiale d'échéance: 26 octobre 2017 / Nouvelle date d'échéance: 26 octobre 2019

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 14:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173570001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale: CM15 0186 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales; CM15 1002 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution; CM15 1247 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil municipal peut, s'il estime qu'il en va de l'intérêt général de la Ville, se déclarer compétent à l'égard de l'exercice d'un pouvoir ou d'une compétence que la loi attribue à l'ensemble des arrondissements, selon certaines conditions. En décembre 2016, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* , 2016, chapitre 30 (Projet de loi no 120). L'article 14 de cette loi permet au conseil de la Ville de prolonger pour une période maximale de 2 ans, à la majorité absolue des voix des membres du conseil, les résolutions adoptées avant le 8 novembre 2016 en vertu de l'article 85.5 de la Charte et encore en vigueur à cette date. La date limite pour exercer ce pouvoir est le 7 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0186 - 24 février 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales.

CM15 1002 - 17 août 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution

CM15 1247 - 26 octobre 2015 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de ville compétent pour une période de deux ans relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial.

DESCRIPTION

Il est recommandé de prolonger l'application de 3 déclarations qui viennent à échéance en 2017, tel que le permet la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, pour les raisons décrites ci-dessous.

JUSTIFICATION

Les raisons justifiant la prolongation des déclarations de compétence visées par le présent dossier sont les suivantes:

CM15 0186 - Occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (Date d'échéance initiale : 23 février 2017)

Dans le cadre de projets pilotes en matière de cuisine de rue, réalisés en 2013 et 2014, on a constaté que le fait que chaque arrondissement édicte ses propres règles et critères d'exploitation posait certaines difficultés, puisqu'un même véhicule - cuisine peut se déplacer sur l'ensemble du territoire. Il a donc été décidé de se doter d'une approche commune, déterminée par le conseil municipal, ce qui permet d'établir des critères de sélection uniforme, de faciliter le parcours des exploitants de véhicules - cuisine pour l'obtention d'un permis, d'accroître le rayonnement de Montréal par une offre de cuisine de rue créative et de favoriser l'efficacité administrative dans un contexte de ressources limitées.

CM15 1002 - Déneigement sur le réseau de voirie locale (Date d'échéance initiale: 17 août 2017)

Depuis 2002, le déneigement à Montréal était caractérisé par une grande diversité de pratiques et des niveaux de services variant beaucoup d'un arrondissement à l'autre, et ce, malgré diverses mesures d'amélioration mises en place. Pour remédier à cette situation, il a été décidé de se doter d'une politique de déneigement, ce qui posait comme pré-requis que le conseil municipal soit compétent en matière de déneigement pour l'ensemble du réseau de voirie. La mise en oeuvre d'une politique commune de déneigement permet d'effectuer des opérations de déneigement normées, harmonisées, coordonnées et cohérentes afin d'assurer des déplacements sécuritaires sur tout le territoire.

CM15 1247 - Octroi de subventions dans le cadre du programme de soutien financier des interventions dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et du programme de soutien financier des démarches visant la création d'une société de développement commercial (Date d'échéance initiale: 26 octobre 2017)

En 2015, dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures prévues au "Plan Commerce", visant à développer et dynamiser les artères commerciales de Montréal, le conseil municipal approuvait la création de ces deux programmes, ce qui posait comme pré-requis qu'il se déclare compétent en la matière. La prolongation de déclaration de compétence permettra d'assurer le maintien de ces programmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des déclarations de compétence n'a pas d'impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND

ENDOSSÉ PAR

Normand LAPOINTE

Le : 2017-02-07

Chargé de dossiers / missions

Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1170843001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 266,53 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 266,53 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-07 08:43

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 266,53 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) est composé d'un groupe représentatif des plus grandes villes canadiennes, membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Il se réunit deux ou trois fois par année pour discuter des questions d'intérêt commun et pour renforcer les priorités de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts établis par le Conseil national d'administration. Le caucus est l'occasion pour Montréal de joindre sa voix aux autres municipalités dans la défense des intérêts municipaux, tout en mettant de l'avant ses priorités à l'échelle nationale. Les villes membres du CMGV représentent 86 % de la population totale des grandes villes et produisent la plus grande partie du PIB du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 19 au 20 janvier 2017, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

JUSTIFICATION

Le maire de Montréal est un membre actif du CMGV. La réunion du caucus permet d'aborder une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres et de défendre les intérêts de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	266,53 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène canadienne

- Renforcement des partenariats avec les autres villes canadiennes
- Défense des intérêts de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Le : 2017-02-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-02-03



Dossier # : 1164346006

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.)

Il est

RÉSOLU :

- D'autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-20 09:13

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164346006

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination du docteur Jean Lévesque au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville souhaite obtenir la nomination du docteur Jean Lévesque par les services d'une firme spécialisée afin d'assurer sa représentation au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.) à compter de la nomination par le comité exécutif.

Le comité médical a pour fonction de soumettre à un examen médical tout membre de l'A.B.R.P.P.V.M. qui en fait la demande et, par la suite, de statuer sur :

- 1.1. son état d'invalidité ou d'invalidité professionnelle;
- 1.2. son aptitude à reprendre ses fonctions de policier à la suite d'une invalidité ou d'une invalidité professionnelle;
- 1.3. et s'il s'agit d'un policier frappé d'invalidité, son aptitude à occuper un emploi autre que celui de policier, qui est offert par la Ville de Montréal.

L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Ville de Montréal (ABR) a été créée en vertu de la Loi relative à l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (L.Q. 1977, chapitre 110). Cette Association est l'administrateur du Régime de rentes des policiers. Elle a créé, par voie de règlement, un Comité médical qui intervient à la suite d'une demande d'un policier à l'effet d'être mis à la retraite pour motif de santé. Ce comité doit alors statuer sur son état d'incapacité, son aptitude à remplir ses fonctions et sur la présence ou l'absence de relation entre son état d'incapacité et l'exercice de ses fonctions.

La nomination du médecin au comité médical de l'ABR doit passer par résolution du comité exécutif de la Ville et ne peut être déléguée.

La Loi relative à l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (L.Q., 1977 c. 110) (ci-après « Loi ») prévoit que le conseil d'administration de l'Association doit adopter certains règlements dont un règlement relatif à la constitution d'un comité médical. L'article 8 b) ii) et c) de la Loi se lit comme suit :

« Art. 8

[...]

b) Le conseil d'administration de l'Association doit adopter, dans les trente jours suivant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi et, par la suite, maintenir en vigueur :

ii) un règlement relatif à la constitution d'un comité médical ayant pour objet ceux prévus aux régimes de rentes mentionnés à l'article 4. Ce comité est composé de trois médecins, dont deux sont nommés par résolution du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal et un par résolution du conseil d'administration de l'Association; [...]

c) L'adoption, la modification et l'abrogation de tout règlement de l'Association doivent, pour entrer en vigueur, être approuvées par résolution du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Deux demandes de policiers sont en attente d'être évaluées par le comité médical. Afin de remédier à cette situation, nous soumettons au comité exécutif la nomination du docteur Jean Lévesque afin de siéger sur le comité médical de l'ABR.

Depuis 2011, très peu de dossiers ont été évalués par le comité médical de l'ABR. Les coûts annuels pour l'évaluation des dossiers par le médecin de l'ABR sont les suivants :

Année	Nombre de dossiers évalués	Coûts annuels
2015	0	0 \$
2014	4	7 080 \$
2013	10	13 865 \$
2012	10	14 455 \$
2011	2	4 130 \$

Depuis de nombreuses années, la firme CIRA Services médicaux coordonne les demandes d'évaluation au comité médical de l'ABR. Jusqu'en 2016, c'est le docteur Carl Giasson, de CIRA, qui siégeait sur le comité médical de l'ABR. Étant donné que le docteur Giasson est décédé en 2016, la firme CIRA Services médicaux nous recommande le docteur Jean Lévesque pour le remplacer afin d'assurer la représentation au comité médical de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (A.B.R.P.P.V.M.).

Il est à noter que le 2 septembre 2016, les éléments suivants ont été précisés au docteur Lévesque : le mode de fonctionnement du comité, le nombre de dossiers annuellement soumis à l'ABR et le rôle du médecin à l'égard des demandes qui sont adressées à ce

comité. À la suite de cette conversation, docteur Jean Lévesque était sélectionné pour siéger sur le comité médical de l'ABR.

Docteur Jean Lévesque est un médecin généraliste. Il est diplômé en médecine depuis 1985. Il est impliqué dans la médecine musculo-squelettique depuis trente (30) ans et a fait de la médecine d'urgence pendant dix (10) ans. Docteur Jean Lévesque détient toutes les qualifications requises pour siéger sur le comité médical de l'ABR.

Deux policiers ont fait une demande d'évaluation par le comité médical et sont toujours en attente de cette évaluation. Il s'avère donc nécessaire de procéder à la nomination d'un médecin au comité médical de l'ABR.

JUSTIFICATION

Deux dossiers de policiers sont actuellement en attente d'être évalués par le comité médical de L'ABR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le comité médical doit statuer l'état d'incapacité, l'aptitude à remplir les fonctions et sur la présence ou l'absence de relation entre l'état d'incapacité et l'exercice des fonctions des policiers qui en font la demande.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sa nomination prendra effet à compter de la date de la décision du comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale - Coordination et
développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-02

Isabelle RH CÔTÉ
Chef de division de la gestion de la présence
au travail - Bureau de santé

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric LOISELLE
Directeur santé et mieux-être

Approuvé le : 2017-01-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-01-20

CE : 30.007

2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164309001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente visant le remboursement de cotisation de société de développement commercial payée en trop par Archambault pour l'immeuble situé au 500-510 Sainte-Catherine Est

Il est recommandé :
d'approuver un projet de convention prévoyant le remboursement de la somme de 140 395,60 \$ plus des intérêts calculés au taux de 5 % à compter du 17 mai 2016 à l'entreprise Archambault en raison de cotisations de société de développement commercial perçues en trop.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-25 11:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164309001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente visant le remboursement de cotisation de société de développement commercial payée en trop par Archambault pour l'immeuble situé au 500-510 Sainte-Catherine Est

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (articles 458.1 et suivants), la Ville impose et perçoit les cotisations des sociétés de développement commercial (SDC) sur son territoire et leur remet intégralement les cotisations perçues.

Le montant de la cotisation est établi en fonction de la valeur foncière de l'immeuble et de la superficie du local occupé par l'entreprise: le système de taxation OASIS attribue une valeur foncière aux locaux non résidentiels situés dans un immeuble. Cependant, pour les immeubles abritant plusieurs unités d'évaluation sous le même toit (ce que nous appelons les «multifonciers»), le système de taxation, plutôt que de prendre chaque unité d'évaluation distinctement aux fins du calcul de la cotisation SDC, a utilisé la valeur foncière de l'ensemble des unités d'évaluation dont certains des locaux n'étaient pas situés sur le territoire de la SDC du Village. L'entreprise Archambault a donc payé, depuis 2009, un excédant de cotisation SDC dont le montant total en capital s'élève à 140 395,60 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'entente prévoit le remboursement d'une somme totale de 140 395,60 \$ plus des intérêts au taux légal (5 %) à compter du 17 mai 2016 pour les comptes 204892-00-100, 204892-31-106, 204892-90-104, 204893-03-104 et 204896-60-104 dont les montants sont les suivants:

Exercice financier	Montant à rembourser
2009	3 767,47 \$
2010	8 179,71 \$
2011	25 954,32 \$
2012	25 040,16 \$

2013	25 524,03 \$
2014	24 683,29 \$
2015	23 830,34 \$
2016	3 416,29 \$
TOTAL	140 395,60 \$

JUSTIFICATION

Une erreur de calcul dans la base d'imposition servant à établir le montant de cotisation SDC pour l'établissement occupé par Archambault a généré des comptes dont le montant était erroné. En raison de cette erreur de calcul, Archambault a payé une cotisation trop élevée pour les exercices financiers 2009 à 2016. Conformément au paragraphe 6 de l'article 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal I*, le comité exécutif a le pouvoir d'entériner la présente entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville doit émettre un chèque à l'ordre d'Archambault de 140 395,60 \$ plus des intérêts calculés au taux de 5 % à compter du 17 mai 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Isabelle HÉBERT
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2017-01-25

CE : 30.009

2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173430001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2017

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman et des trois conseils (Interculturel, Jeunesse et des Montréalaises);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-10 15:44

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173430001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation. Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2017 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur

l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);

- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;

- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;

- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;

- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);

- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman et des trois conseils (Interculturel, Jeunesse et des Montréalaises);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);

- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);

- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-02-10



Dossier # : 1173430002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2017

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal

Commission de la sécurité publique

Rapport des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;

Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

Profilage social et racial;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-10 15:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173430002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2017

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2017 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal

Commission de la sécurité publique

Rapport des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;

Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

Profilage social et racial;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-02-10

CE : 30.012
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171629002**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché canadien

Considérant que le 10 février 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629001, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 9 février 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2027;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-14 10:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171629002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché canadien

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'approuver la documentation relative à un emprunt au montant de 250 000 000 \$ CA sur le marché canadien, tel qu'autorisé le 7 décembre 2016 par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA2171629001 du 10 février 2017 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 250 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

CE16 1996 du 7 décembre 2016 - Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2017» (RCE 16-004)

DESCRIPTION

L'emprunt a été réalisé sur le marché institutionnel et a trouvé preneur auprès de 39 acheteurs institutionnels 2 réseaux de détail. Le coût effectif de l'emprunt pour la Ville de Montréal est de 3,017 %.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 253 095 102,74 \$ CA le 17 février 2017, dont un montant de 75 928 530,82 \$ CA sera transféré à la STM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et encaissement des fonds le 17 février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mehdi ALANI
Responsable des placements et du
financement

ENDOSSÉ PAR

Errico COCCHI
Chef de division

Le : 2017-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-02-13

CE : 30.014
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162913020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Il est recommandé :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la *Charte de la Ville de Montréal* .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une demande de règlement, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, pour autoriser la construction de bâtiments mixtes de 6 étages comportant des logements sur le terrain portant le numéro de lot 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson, une modification au Plan d'urbanisme de la Ville (04-047) est requise en ce qui a trait à l'affectation du sol, car le projet est situé dans un « secteur d'emploi » au Plan d'urbanisme ce qui ne permet pas l'usage habitation.

Le projet de construction comporte plusieurs dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et au Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-99) qui seront traitées distinctement dans le cadre d'un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal (1160963074).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

18 avril 1995 : Entrée en vigueur du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057)

- 29 septembre 1997 : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (97-170)

- 23 février 1998 : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (98-021)

- 31 mars 1998 : (S980453009, CO98 00532) - Approbation du projet d'accord de développement des terrains des anciens ateliers Angus entre la Ville et la Compagnie de chemin de fer St-Laurent et Hudson limitée (Ref. 960101786)

- 18 août 2015 : CM15 1016 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » / Tenue d'une consultation publique (1151013002).

DESCRIPTION

Site

Le terrain visé par la demande est situé sur le site des anciens ateliers Angus, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie. Cet îlot vacant, d'une superficie de 36 971,2 m² et portant le numéro de lot 2 402 168, est adjacent au parc Jean-Duceppe et est bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et par les rues Molson, William-Tremblay et Augustin-Frigon. Il est situé à la jonction entre la zone d'emplois et le secteur résidentiel, à proximité de l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique où l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, accessible à partir de la rue Molson dans l'axe de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue William-Tremblay, est prévu depuis 1995 (voir 1152913013).

Les bâtiments résidentiels existants ont une typologie variant entre la maison de ville en rangée, le plex et l'immeuble d'appartements, une hauteur variant entre 2 et 4 étages et un parement de brique d'argile. Récemment, dans le cadre des projets de « place Chassé » et de « Solotech », situés de part et d'autres de la 2^e Avenue entre l'avenue du Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph Est, des bâtiments d'une hauteur de 6 étages ont été permis. Plus largement, sur la rue Rachel Est et sur la rue Molson, des bâtiments résidentiels variant entre 6 et 10 étages ont été construits.

Finalement, en ce qui a trait aux immeubles à vocation d'emploi, ils ont généralement une hauteur variant entre 2 et 4 étages et un parement de brique d'argile. Puisque le dégagement requis entre le plancher et le plafond est supérieur à celui des bâtiments résidentiels, la hauteur en mètres des immeubles industriels peut atteindre 22 m. Ces bâtiments sont, pour la plupart, isolés, de faible densité et possèdent une aire de stationnement extérieure. Récemment, certains de ces bâtiments arborent une facture architecturale plus contemporaine, notamment par leurs jeux volumétriques et par les matériaux de revêtement utilisés.

Historique du développement du site

Le développement du quartier Rosemont est en lien direct avec les anciens ateliers Angus qui ont ouvert leurs portes en 1904. En effet, avec l'arrivée de milliers de travailleurs dans le secteur, la demande en logements fut très importante.

En 1995, suite à la fermeture des anciens ateliers Angus, le secteur a fait l'objet d'une planification détaillée qui a conduit à l'adoption du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057). Dans ce plan, le site visé fut réservé exclusivement à l'emploi, afin de créer le Technopôle Angus. Cette décision d'investir dans les emplois est en lien avec une démarche de concertation citoyenne menée en 1994 avec la participation de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC). Cette dernière a négocié avec le Canadien Pacifique (C.P.) une entente qui lui confère une option d'achat exclusive sur une partie des terrains disponibles.

En 1995, la CDEC fonde la Société de développement Angus (SDA) pour lui confier le mandat d'acquérir et de développer le Technopôle Angus en s'appuyant sur les principes de développement économique communautaire et pour créer des emplois destinés aux résidents du quartier.

En 1995, la SDA visait la création de 2 000 emplois sur l'ensemble du site. Aujourd'hui, le Technopôle Angus compte environ 2 300 emplois. Maintenant, la SDA cible 3 500 emplois

en proposant un cadre bâti plus dense et un milieu de vie attrayant pour les travailleurs et les résidents. Elle délaisse le modèle du parc industriel traditionnel en créant un milieu de vie mixte et dynamique.

Projet

Le projet consiste à construire plusieurs bâtiments répartis en 8 blocs dont 52 % de la superficie de plancher est destinée aux emplois. La superficie de plancher réservée à l'emploi est d'environ 45 000 m², aux commerces est d'environ 3 000 m² et à l'habitation est de 38 000 m². Le projet prévoit la construction d'environ 400 logements, dont 20 % sont sociaux et 80 % sont abordables. Environ 35 % des logements abordables seront conçus pour répondre aux besoins des familles. Les bâtiments réservés exclusivement à l'emploi borderont les rues Molson et William-Tremblay, tandis que les bâtiments résidentiels feront face à l'avenue du Mont-Royal Est et à la rue Augustin-Frigon. Le projet comportera environ 540 unités de stationnement en sous-sol. Dans l'ensemble, les bâtiments atteindront une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m tout en respectant la densité maximale de 3 permise au Règlement d'urbanisme, à l'exception du bloc 8. L'objectif est de redistribuer la densité permise de manière à dégager le sol pour permettre l'aménagement d'espaces publics de qualité.

Deux (2) places semi-publiques seront aménagées respectivement à l'intersection des rues Molson et William-Tremblay et de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Augustin-Frigon. Ces deux places seront reliées par une rue partagée semi-privée formant ainsi une diagonale. Au coeur de l'îlot, la rue partagée sera élargie, afin de créer un espace boisé. Pour relier le parc Jean-Duceppe à la friche végétale située dans l'emprise de la voie ferrée du C.P., où l'aménagement d'un sentier polyvalent est prévu, l'aménagement d'un corridor de biodiversité sur le site visé et sur le lot 4 353 253 est proposé. Des élargissements de trottoirs et des passages piétons sont aussi proposés.

Les plans du projet sont joints en annexe A du présent sommaire décisionnel.

Aménagement du domaine public

Le promoteur aménagera à ses frais les élargissement du trottoir prévus sur la rue Molson.

Pour sa part, la Ville assumera les coûts de réaménagement de l'avenue du Mont-Royal Est, William-Tremblay et de la rue Augustin-Frigon.

Le promoteur cédera à la Ville de Montréal, une servitude de passage publique et de non-construction correspondant au bloc commun figurant sur le lot 2 402 168 et à l'emplacement du corridor de biodiversité aménagés sur le lot 4 353 253.

Ces éléments seront encadrés par une entente de développement signée entre la Ville et le promoteur. Cette entente fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1150963079).

Ensoleillement

L'impact du projet sur l'ensoleillement du domaine public et des propriétés adjacentes est limité dû, notamment à l'orientation de l'îlot, à la fragmentation des volumes et à la largeur du domaine public. L'impact est surtout concentré sur le site du projet, sur la rue Augustin-Frigon et sur une partie du parc Jean-Duceppe. Les propriétés situés au rez-de-chaussée et bordant l'avenue du Mont-Royal Est sont légèrement affectées sur une courte période dans la matinée. Pour minimiser cet impact, la hauteur d'une partie du bâtiment faisant face à cette avenue sera réduite.

L'étude d'impact sur l'ensoleillement est jointe en annexe A du présent sommaire.

Étude d'impact sur la circulation et le stationnement

Stationnement

Selon l'étude d'impact sur les déplacements et le stationnement produite par la firme WSP, l'offre de stationnement prévue dans le projet devrait répondre à la demande. Dans tous les cas, le projet devra se conformer aux normes prescrites par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) en terme de nombre de stationnement minimal et maximal prescrit. De plus, après la réalisation du projet, la SDA pourra ajuster l'offre en fonction de la demande lors de la construction des lots vacants bordant la rue Molson.

Circulation

Toujours selon l'étude de WSP, le projet aura un faible impact sur la circulation. Seule l'intersection du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue Molson sera affectée par le projet aux heures de pointe. En effet, un retard additionnel de 60 secondes est à prévoir à l'approche est à l'heure de pointe du matin dût, notamment, au virage à gauche. Des mesures pourront s'appliquer, le cas échéant, pour réduire le retard.

Transport collectif

Afin de réduire la demande en stationnement et pour encourager l'utilisation du transport collectif, il est proposé :

- de relier la ligne d'autobus 25 (Angus) à la station de métro Préfontaine;
- d'offrir le programme Voyagez futé;
- d'offrir 3 % des unités de stationnement à l'auto-partage.

L'étude d'impact sur les déplacements et le stationnement est jointe au présent sommaire.

Étude d'impact commercial

La SDA a mandaté le Groupe Altus afin de préciser la nature et les types de commerce les plus susceptibles d'être viables au sein de ce projet et pour estimer l'impact qu'ils auront sur la structure commerciale existante dans ce secteur, plus précisément sur la rue Masson.

Considérant les superficies impliquées, soit environ 3 000 m², la localisation et les conditions d'accessibilité du site Angus, le portrait actuel de l'offre commerciale, le potentiel de marché estimé dans la zone d'influence, de même que l'espace locatif brut disponible estimé, le consultant recommande d'envisager l'implantation de commerces orientés vers les biens courants (pharmacie, dépanneur), les services personnels (nettoyeur, salon de coiffure) et la restauration.

Finalement, considérant que le taux d'inoccupation est nul à l'intérieur de la zone d'influence, un signe de la vitalité du secteur, et que le bassin de travailleurs et de résidents est appelé à croître dans les prochaines années, le consultant est d'avis que l'impact du projet sera négligeable sur la structure commerciale existante. La venue de nouveaux restaurants desservira principalement le bassin de travailleurs du Technopôle Angus.

L'étude d'impact commerciale est jointe au présent sommaire décisionnel.

Vues sur le Mont Royal

Le projet maintient les vues vers le Mont Royal indiquées au Plan de protection et de mise en valeur du Mont Royal et exigées dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal puisqu'ils sont situées dans l'axe de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue William-Tremblay. De plus, le projet a pris en considération les vues à partir du parc Jean-Duceppe, afin d'en ajouter deux.

Réglementation en vigueur

Schéma d'aménagement

- Affectation : Activités diversifiées : Cette affectation consiste à préserver l'activité économique tout en permettant, quand les conditions le permettent, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif. L'usage habitation pourrait être permis sur la base d'une analyse de la compatibilité des usages, de l'intensité des nuisances et des risques découlant de la présence de sources fixes ou mobiles et de la nature du cadre bâti.
- Densité : Le seuil moyen de densité résidentielle est de 80 logements à l'hectare brut.

Plan d'urbanisme

- Affectation : Secteur d'emploi : Aire à vocation économique excluant l'usage résidentiel.
- Densité : Secteur 21-03 : bâti de deux à six étages hors-sol, taux d'implantation de moyen à élevé.

Modification au Plan d'urbanisme

Modification au Plan d'urbanisme

- Affectation du sol : remplacer l'affectation « secteur d'emploi » par l'affectation « secteur d'activités diversifiées » pour permettre la construction de logements.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet car il propose la création d'un véritable milieu de vie susceptible d'attirer de nouveaux emplois. En effet, la SDA délaisse le modèle du parc industriel traditionnel, caractérisé par sa faible densité et la présence de vastes aires de stationnement extérieur, pour un modèle plus compatible avec le milieu largement résidentiel dans lequel le Technopôle Angus s'inscrit.

De plus, les entreprises de type bureau ou axées vers les nouvelles technologies sont davantage attirées par un milieu de vie complet, incluant notamment des commerces et comprenant des espaces extérieurs de qualité.

L'introduction de la fonction résidentielle permettra de rentabiliser la construction de stationnements intérieurs et l'aménagement d'espaces publics de qualité pouvant bénéficier à l'ensemble des citoyens. L'ajout de cette fonction permettra d'instaurer diverses mesures d'économie d'énergie, telle la boucle énergétique, favorisant ainsi les échanges thermiques entre les bâtiments. De plus, le projet ne nuira pas à l'implantation d'entreprises, puisqu'une proportion importante du projet est dédiée à l'emploi, soit 52 % de la superficie de plancher totale, et que la SDA cible la création de 3 500 emplois, soit 1 500 emplois de plus que l'objectif initial de la SDA, déjà dépassé, de 2 000 emplois. Au contraire, il offrira les outils pour les attirer en créant un milieu de vie complet et de qualité.

Finalement, bien que le projet nécessite une modification au Plan d'urbanisme en ce qui a trait à l'affectation du sol et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie en ce qui a trait à l'usage, le projet respecte les grandes affectations du sol prescrites dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal entré en vigueur le 1^{er} avril 2015. En effet, le site visé est localisé dans une aire d'activités diversifiées caractérisée par la préservation de l'activité économique tout en permettant, quand les conditions le permettent, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif. En effet, le site visé, situé près du métro Préfontaine, présente une possibilité d'intensification et de diversification des activités importante.

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet puisqu'il s'inscrit dans la vision stratégique du Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal en améliorant le cadre de vie et en favorisant un développement durable par la mixité des usages permis, par la qualité des espaces libres, par la diversité et l'abordabilité des logements et par les mesures environnementales, tels le système de pré-traitement des eaux grises et la boucle énergétique.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme

Le 14 décembre 2016, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet (voir note additionnelle).

Recommandation du Comité Jacques-Viger

Le 12 février 2016, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet (voir pièce jointe). Toutefois, il émet les recommandations suivantes en vue d'en bonifier la conception :

1. Assouplir les critères établis à ce stade du projet en matière d'architecture, de manière à permettre plus de flexibilité à des concepteurs de talent et de façon à prévoir l'évolution du projet. À cette fin, certains critères ont été enlevés, afin de permettre plus de flexibilité dans la composition architecturale du bâtiment.
2. Adapter l'outil réglementaire au projet multiphasé en trouvant une façon d'alléger le processus successif de la copropriété au fur et à mesure de la réalisation de chacune des phases. Après vérifications auprès du promoteur, la construction de deux bâtiments en plusieurs phases s'avère la méthode la plus simple considérant le système de drainage centralisé du projet.
3. Coordonner le projet avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, notamment en vue de la construction d'une passerelle piétonne au-dessus des voies ferrées. À cette fin, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal sont en liens et détermineront l'emplacement optimal de la passerelle, le cas échéant, en fonction des opportunités et des contraintes.
4. Prévoir une largeur de trottoirs suffisante pour assurer des dimensions optimales aux fosses des arbres. L'arrondissement prendra en compte cette recommandation dans la conception des trottoirs et a déterminé une marge avant minimale permettant la plantation d'arbres à grand déploiement.

Le 18 novembre 2016, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet tout en déplorant l'abaissement de la hauteur du projet de 8 à 6 étages qui entraîne une réduction importantes du nombre de logements sociaux et abordables offerts (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

19 septembre 2013 - Séance de consultation publique tenue par la SDA

15 et 16 septembre 2015 - Séances d'information et inauguration du bureau de projet par la SDA

25 mai 2016 - Séance d'informations sur le projet par la SDA

21 septembre 2016 - Séances d'informations sur le projet par la SDA
À déterminer - audiences publique de l'OCPM

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 janvier 2016 - CCU
12 février 2016 - Comité Jacques-Viger
18 novembre 2016 - Comité Jacques-Viger
14 décembre 2016 - CCU
janvier 2017 - Résolution du CA recommandant du CM l'adoption du projet de règlement
février 2017 - Résolution du CE recommandant au CM l'adoption du projet de règlement
février 2017 - Résolution du CM adoptant le projet de règlement et mandatant OCPM
À déterminer - Audiences publiques de l'OCPM
À déterminer - Dépôt du rapport de l'OCPM
À déterminer - Résolution du CE recommandant l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme
À déterminer - Résolution du CM adoptant du règlement modifiant le Plan d'urbanisme
À déterminer - Entré en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 12 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGAN DE CARUFEL
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur
et Pierre Dubois, chef de division

Le : 2016-12-08



Dossier # : 1160963074

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-23 08:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963074

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

CONTENU

CONTEXTE

Une demande pour autoriser un projet de construction de bâtiments d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Les bâtiments seront découpés en plusieurs blocs comportant des emplois, des commerces et des logements.

Le projet proposé déroge principalement aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) relatives aux usages et à la hauteur en étage maximale prescrite. Bien qu'une dérogation soit demandée à la hauteur en étage maximale permise, globalement le projet respecte la densité de 3 prescrite au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), à l'exception du bloc 8. Le projet propose de redistribuer la densité permise en hauteur, afin d'aménager des espaces publics de qualité rendus possibles par une occupation au sol moins importante et l'aménagement d'un stationnement intérieur.

Le projet est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal entré en vigueur le 1^{er} avril 2015. Cependant, il nécessite une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, entré en vigueur en 2004, relativement à l'affectation du sol. En effet, pour permettre l'usage habitation, l'affectation du sol doit être modifiée pour passer de « secteur d'emploi » à « secteur d'activités diversifiés ». Le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1162913020).

Le conseil municipal qui est saisi de la demande peut adopter un règlement autorisant l'occupation et la construction d'un bâtiment en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) puisqu'il s'agit d'un projet d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 m² comportant des établissements résidentiels, commerciaux et industriels. Cependant, ce dernier pourra être adopté seulement si le conseil municipal adopte préalablement le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) mentionné précédemment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 18 avril 1995 : Entrée en vigueur du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057).
- 29 septembre 1997 : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (97-170).
- 23 février 1998 : Entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (98-021).
- 31 mars 1998 : (S980453009, CO98 00532) - Approbation du projet d'accord de développement des terrains des anciens ateliers Angus entre la Ville et la Compagnie de chemin de fer St-Laurent et Hudson limitée (Ref. 960101786).
- 18 août 2015 : CM15 1016 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » / Tenue d'une consultation publique (1151013002).

DESCRIPTION

Site

Le terrain visé par la demande est situé sur le site des anciens ateliers Angus, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Cet îlot vacant, d'une superficie de 36 971,2 m² et portant le numéro de lot 2 402 168, est adjacent au parc Jean-Duceppe et est bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et par les rues Molson, William-Tremblay et Augustin-Frigon. Il est situé à la jonction entre la zone d'emplois et le secteur résidentiel, à proximité de l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique où l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, accessible à partir de la rue Molson dans l'axe de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue William-Tremblay, est prévu depuis 1995 (voir 1152913013).

Les bâtiments résidentiels existants ont une typologie variant entre la maison de ville en rangée, le plex et l'immeuble d'appartements, une hauteur variant entre 2 et 4 étages et un parement de brique d'argile. Récemment, dans le cadre des projets de « place Chassé » et de « Solotech », situés de part et d'autres de la 2^e Avenue, entre l'avenue du Mont-Royal Est et le boulevard Saint-Joseph Est, des bâtiments d'une hauteur de 6 étages ont été permis. Plus largement, sur la rue Rachel Est et sur la rue Molson, des bâtiments résidentiels variant entre 6 et 10 étages ont été construits.

Finalement, en ce qui a trait aux immeubles à vocation d'emploi, ils ont généralement une hauteur variant entre 2 et 4 étages et un parement de brique d'argile. Puisque le dégagement requis entre le plancher et le plafond est supérieur à celui des bâtiments résidentiels, la hauteur en mètres des immeubles industriels peut atteindre 22 m. Ces bâtiments sont, pour la plupart, isolés, de faible densité et possèdent une aire de stationnement extérieure. Récemment, certains de ces bâtiments arborent une facture architecturale plus contemporaine, notamment par leurs jeux volumétriques et par les matériaux de revêtement utilisés.

Historique du développement du site

Le développement du quartier Rosemont est en lien direct avec les anciens ateliers Angus qui ont ouvert leurs portes en 1904. En effet, avec l'arrivée de milliers de travailleurs dans le secteur, la demande en logements fut très importante.

En 1995, suite à la fermeture des anciens ateliers Angus, le secteur a fait l'objet d'une planification détaillée qui a conduit à l'adoption du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057). Dans ce plan, le site visé fut réservé exclusivement à l'emploi, afin de créer le Technopôle Angus. Cette décision d'investir dans les emplois est en lien avec une démarche de concertation citoyenne menée en 1994 avec la participation de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC). Cette dernière a négocié avec le Canadien Pacifique (C.P.) une entente qui lui confère une option d'achat exclusive sur une partie des terrains disponibles.

En 1995, la CDEC fonde la Société de développement Angus (SDA) pour lui confier le mandat d'acquérir et de développer le Technopôle Angus en s'appuyant sur les principes de développement économique communautaire et pour créer des emplois destinés aux résidents du quartier.

En 1995, la SDA visait la création de 2 000 emplois sur l'ensemble du site. Aujourd'hui, le Technopôle Angus compte environ 2 300 emplois. Maintenant, la SDA cible 3 500 emplois en proposant un cadre bâti plus dense et un milieu de vie attrayant pour les travailleurs et les résidents. Elle délaisse le modèle du parc industriel traditionnel en créant un milieu de vie mixte et dynamique.

Projet

Le projet consiste à construire deux bâtiments répartis en 8 blocs dont 52 % de la superficie de plancher est destinée aux emplois. La superficie de plancher réservée à l'emploi est d'environ 45 000 m², aux commerces est d'environ 3 000 m² et à l'habitation est de 38 000 m². Le projet prévoit la construction d'environ 400 logements, dont 20 % sont sociaux et 80 % sont abordables. Environ 35 % des logements abordables seront conçus pour répondre aux besoins des familles. Les bâtiments réservés exclusivement à l'emploi borderont les rues Molson et William-Tremblay, tandis que les bâtiments résidentiels feront face à l'avenue du Mont-Royal Est et à la rue Augustin-Frigon. Le projet comportera environ 540 unités de stationnement en sous-sol. Dans l'ensemble, les bâtiments atteindront une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m tout en respectant la densité maximale de 3 permise au Règlement d'urbanisme, à l'exception du bloc 8 où la densité maximale prescrite sera de 3.5. L'objectif est de redistribuer la densité permise de manière à dégager le sol pour permettre l'aménagement d'espaces publics de qualité.

À cet effet, 2 places semi-publiques seront aménagées respectivement à l'intersection des rues Molson et William-Tremblay et de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Augustin-Frigon. Ces deux places seront reliées par une rue partagée semi-privée formant ainsi une diagonale. Au coeur de l'îlot, la rue partagée sera élargie, afin de créer un espace boisé. Pour relier le parc Jean-Duceppe à la friche végétale située dans l'emprise de la voie ferrée du C.P., où l'aménagement d'un sentier polyvalent est prévu depuis 1995, l'aménagement d'un corridor de biodiversité sur le site visé et sur le lot 4 353 253 est proposé. Des élargissements des trottoirs et des passages piétons sont aussi proposés.

Le projet prévoit aussi plusieurs mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'immeuble et pour réduire son empreinte écologique :

1. Les bâtiments seront orientés de manière à optimiser la ventilation et l'éclairage naturels.
2. L'enveloppe du bâtiment aura une haute efficacité énergétique.
3. Le projet vise une efficacité énergétique supérieure d'environ 20 % par rapport à la consommation énergétique déterminée par le Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB) 2011.

4. Le projet souhaite atteindre un indice d'utilisation de l'énergie moyen égal ou inférieur à 90 kWh/m²/an.
5. Le projet souhaite tirer parti de la complémentarité des usages d'emplois et résidentiels et des heures d'opération des bâtiments pour permettre le partage de sources d'énergie selon le temps.
6. Le projet souhaite créer une boucle énergétique permettant l'échange, le stockage et le partage d'énergie thermique entre les immeubles.
7. Le projet souhaite l'utilisation de sources d'énergie passives et locales, dont la géothermie et la récupération de chaleur des eaux usées, des égouts et de l'air vicié.
8. Le projet prévoit des mesures préférentielles pour les véhicules électriques et partagés.
9. Le projet souhaite réduire la production de gaz à effet de serre (GES) liée à la construction, à l'exploitation du bâtiment et à la mobilité des usagers.
10. Un système de captation et de pré-traitement des eaux de pluie et grises est proposé pour réduire les rejets à l'égout municipal et la consommation d'eau potable.

Les plans du projet sont joints en annexe A du présent sommaire décisionnel.

Aménagement du domaine public

Le promoteur aménagera à ses frais les élargissement du trottoir prévus sur la rue Molson.

Pour sa part, la Ville assumera les coûts de réaménagement de l'avenue du Mont-Royal Est, William-Tremblay et de la rue Augustin-Frigon.

Le promoteur cédera à la Ville de Montréal, une servitude de passage publique et de non-construction correspondant au bloc commun figurant sur le lot 2 402 168 et à l'emplacement du corridor de biodiversité aménagé sur le lot 4 353 253.

Ces éléments seront encadrés par une entente de développement signée entre la Ville et le promoteur. Cette entente fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1150963079).

Ensoleillement

L'impact du projet sur l'ensoleillement du domaine public et des propriétés adjacentes est limité dû, notamment, à l'orientation de l'îlot, à la fragmentation des volumes et à la largeur du domaine public. L'impact est surtout concentré sur le site du projet, sur la rue Augustin-Frigon et sur une partie du parc Jean-Duceppe. Les propriétés situées au rez-de-chaussée et bordant l'avenue du Mont-Royal Est sont légèrement affectées sur une courte période dans la matinée. Pour minimiser l'impact, la hauteur d'une partie du bâtiment faisant face à cette avenue sera réduite.

L'étude d'impact sur l'ensoleillement est jointe en annexe A du présent sommaire.

Étude d'impact sur la circulation et le stationnement

Stationnement

Selon l'étude d'impact sur les déplacements et le stationnement produite par la firme WSP, l'offre de stationnement prévue dans le projet devrait répondre à la demande. Dans tous les cas, le projet devra se conformer aux normes prescrites par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) en terme de nombre de stationnement minimal et maximal prescrit. De plus, après la réalisation du projet, la SDA pourra ajuster l'offre en fonction de la demande lors de la construction des lots vacants bordant la rue Molson.

Circulation

Toujours selon l'étude de WSP, le projet aura un faible impact sur la circulation. Seule l'intersection du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue Molson sera affectée par le projet

aux heures de pointe. En effet, un retard additionnel de 60 secondes est à prévoir à l'approche est à l'heure de pointe du matin dû, notamment, au virage à gauche. Des mesures pourront s'appliquer, le cas échéant, pour réduire le retard.

Transport collectif

Afin de réduire la demande en stationnement et pour encourager l'utilisation du transport collectif, il est proposé :

- de relier la ligne d'autobus 25 (Angus) à la station de métro Préfontaine;
- d'offrir le programme Voyagez futé;
- d'offrir 3 % des unités de stationnement à l'auto-partage.

L'étude d'impact sur les déplacements et le stationnement est jointe au présent sommaire.

Étude d'impact commercial

La SDA a mandaté le Groupe Altus afin de préciser la nature et les types de commerce les plus susceptibles d'être viables au sein de ce projet et pour estimer l'impact qu'ils auront sur la structure commerciale existante dans ce secteur, plus précisément sur la rue Masson.

Considérant les superficies impliquées, soit environ 3 000 m², la localisation et les conditions d'accessibilité du site Angus, le portrait actuel de l'offre commerciale, le potentiel de marché estimé dans la zone d'influence, de même que l'espace locatif brut disponible estimé, le consultant recommande d'envisager l'implantation de commerces orientés vers les biens courants (pharmacie, dépanneur), les services personnels (nettoyeur, salon de coiffure) et la restauration.

Finalement, considérant que le taux d'inoccupation est nul à l'intérieur de la zone d'influence, un signe de la vitalité du secteur, et que le bassin de travailleurs et de résidents est appelé à croître dans les prochaines années, le consultant est d'avis que l'impact du projet sera négligeable sur la structure commerciale existante. La venue de nouveaux restaurants desservira principalement le bassin de travailleurs du Technopôle Angus.

L'étude d'impact commerciale est jointe au présent sommaire décisionnel.

Vues sur le Mont Royal

Le projet maintient les vues vers le Mont Royal indiquées au Plan de protection et de mise en valeur du Mont Royal et exigées dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal puisqu'ils sont situés dans l'axe de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue William-Tremblay. De plus, le projet a pris en considération les vues à partir du parc Jean-Duceppe, afin d'en ajouter deux.

Réglementation en vigueur

Schéma d'aménagement

- Affectation : Activités diversifiées : Cette affectation consiste à préserver l'activité économique tout en permettant, quand les conditions le permettent, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif. L'usage habitation pourrait être permis sur la base d'une analyse de la compatibilité des usages, de l'intensité des nuisances et des risques découlant de la présence de sources fixes ou mobiles et de la nature du cadre bâti.
- Densité : Seuil moyen de densité résidentielle est de 80 logements à l'hectare brut.

Plan d'urbanisme

- Affectation : Secteur d'emploi : Aire à vocation économique excluant l'usage résidentiel.
- Densité : Secteur 21-03 : bâti de 2 à 6 étages hors-sol, taux d'implantation de moyen à élevé.

Règlement d'urbanisme

- Catégories d'usages : I.2C : Regroupe des usages industriels qui génèrent des nuisances légères, mais aucun danger d'explosion ou d'émanation toxique.
- Usages commerciaux permis : Épicerie, papeterie, librairie, articles de bureau, restaurant, traiteur, bureau, clinique médicale, centre d'activités physiques, école d'enseignement spécialisé, institution financière, services personnels et domestiques, soins personnels, fleurs, plantes, produits de jardinage, produits agro-alimentaires, produits d'artisanat, salle d'exposition, salle de réception et salle de réunion.
- Usages institutionnels permis : Garderie et activités communautaires ou socioculturelles.
- L'activité agricole maraîchère ou horticole est autorisée.
- Hauteur : 2 à 4 étages, 0 à 20 m.
- Taux d'implantation : entre 20 % et 70 %
- Taux de verdissement : 25 %
- Densité : entre 1 et 3

Dérogations

Modification au Plan d'urbanisme

- Affectation du sol : remplacer l'affectation « secteur d'emploi » par l'affectation « secteur d'activités diversifiées » pour permettre la construction de logements.

Modifications aux Règlements d'urbanisme et de lotissement

Pour permettre la construction de bâtiments d'une hauteur maximale de 6 étages comportant des usages industriels, commerciaux et résidentiels, des dérogations aux usages permis et à la hauteur en étage maximale prescrite au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) sont requises.

Afin de bien encadrer la réalisation de ce projet, pour maximiser les retombées positives de ce dernier et pour respecter les objectifs contenus dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, des conditions doivent être introduites dans la résolution relativement à l'alignement de construction, aux marges, au taux d'implantation, à la densité, à l'emplacement d'un café-terrasse, à l'aménagement d'une aire de stationnement et à l'aménagement d'un quai de chargement nécessitant des dérogations aux normes prescrites au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279). De plus, des objectifs et des critères ont été ajoutés à la résolution, afin que l'évaluation de chacune des phases de construction du projet en révision architecturale, conformément au titre VIII de ce même Règlement, soit effectuée en lien avec les objectifs de la Ville et du projet tout en prenant en considération le contexte.

Le projet proposé déroge donc aux articles 8 à 10, 22.1, 23.1 à 26, 34, 40, 41, 50 à 70.2, 121, 169, 352, 677.20 à 677.24 et 677.26 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

Finalement, le projet déroge au premier paragraphe de l'article 27 du Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-99). En effet, puisqu'il s'agit d'un bâtiment réalisé en plusieurs phases, il est possible que deux parties du bâtiment ne soient pas contigües temporairement, créant ainsi deux bâtiments sur le même lot ce qui

n'est pas conforme à cet article. Cependant, à terme, le projet comportera deux bâtiments reliés en sous-sol.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Modifications de l'affectation du sol au Plan d'urbanisme et des usages permis au Règlement d'urbanisme

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet car il propose la création d'un véritable milieu de vie susceptible d'attirer de nouveaux emplois. En effet, la SDA délaisse le modèle du parc industriel traditionnel, caractérisé par sa faible densité et la présence de vastes aires de stationnement extérieur, pour un modèle plus compatible avec le milieu largement résidentiel dans lequel le Technopôle Angus s'inscrit.

De plus, les entreprises de type bureau ou axées vers les nouvelles technologies sont davantage attirées par un milieu de vie complet, incluant notamment des commerces et comprenant des espaces extérieurs de qualité.

L'introduction de la fonction résidentielle permettra de rentabiliser la construction de stationnements intérieurs et l'aménagement d'espaces publics de qualité pouvant bénéficier à l'ensemble des citoyens. L'ajout de cette fonction permettra d'instaurer diverses mesures d'économie d'énergie, telle la boucle énergétique, favorisant ainsi les échanges thermiques entre les bâtiments. De plus, le projet ne nuira pas à l'implantation d'entreprises, puisqu'une proportion importante du projet est dédiée à l'emploi, soit 52 % de la superficie de plancher totale, et que la SDA cible la création de 3 500 emplois, soit 1 500 emplois de plus que l'objectif initial de la SDA, déjà dépassé, de 2 000 emplois. Au contraire, il offrira les outils pour les attirer en créant un milieu de vie complet et de qualité.

Finalement, bien que le projet nécessite une modification au Plan d'urbanisme en ce qui a trait à l'affectation du sol et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie en ce qui a trait à l'usage, le projet respecte les grandes affectations du sol prescrites dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal entré en vigueur le 1^{er} avril 2015. En effet, le site visé est localisé dans une aire d'activités diversifiées caractérisée par la préservation de l'activité économique tout en permettant, quand les conditions le permettent, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif. En effet, le site visé, situé près du métro Préfontaine, présente une possibilité d'intensification et de diversification des activités importante.

Modification à la hauteur en étage permise au Règlement d'urbanisme

Dans l'ensemble, le projet respecte la densité maximale prescrite au Règlement d'urbanisme de 3, à l'exception du bloc 8 où la densité maximale prescrite sera de 3.5. En fait, il s'agit d'une redistribution de la densité maximale permise, afin de libérer davantage le sol pour y aménager des espaces publics de qualité. La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à cette modification puisque la création d'espaces verts de qualité permettra d'attirer des entreprises tout en créant un cadre de vie intéressant pour les nouveaux résidents.

Ce projet propose 2 étages de plus que le nombre d'étages maximal prescrit tout en respectant la hauteur en mètres maximale autorisée, afin de rentabiliser l'aménagement de logements sociaux, abordables et pour familles. Le projet prévoit d'ailleurs 20 % de logements sociaux et 80 % de logements abordables. Environ 35 % des logements abordables seront conçus pour répondre aux besoins des familles. L'objectif visé est de maintenir et d'attirer des familles dans le quartier tout en offrant des logements aux travailleurs du Technopôle Angus.

Actuellement, des bâtiments ayant une hauteur d'environ 20 m sont déjà présents sur les rues Molson et William-Tremblay. Les projets de « place chassée », situé au 2595, place Chassé et le projet de « Solotech », situé au 4820, 4^e Avenue, comportent des bâtiments de 6 étages d'une hauteur maximale de 20 m. L'étude d'impact sur l'ensoleillement et l'étude d'impact sur les déplacements et le stationnement démontrent que le projet aura un impact faible sur son environnement.

Finalement, pour ce qui est des vues sur le Mont Royal, le projet maintient les vues vers le Mont Royal indiquées au Plan de protection et de mise en valeur du Mont Royal situées dans l'axe de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue William-Tremblay. De plus, le projet a pris en considération les vues à partir du parc Jean-Duceppe, afin d'en maintenir deux.

Conclusion

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable au projet de règlement puisqu'il s'inscrit dans la vision stratégique du Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal en améliorant le cadre de vie et en favorisant un développement durable par la mixité des usages permis, par la qualité des espaces libres, par la diversité et l'abordabilité des logements et par les mesures environnementales, tels le système de pré-traitement des eaux grises et la boucle énergétique.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

Le 14 décembre 2016, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet (voir note additionnelle).

Recommandation du comité Jacques-Viger

Le 18 novembre 2016, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable au projet tout en déplorant l'abaissement de la hauteur du projet de 8 à 6 étages qui entraîne une réduction importantes du nombre de logements sociaux et abordables offert (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

19 septembre 2013 - Séance de consultation publique tenue par la SDA
15 et 16 septembre 2015 - Séances d'information et inauguration du bureau de projet par la SDA
25 mai 2016 - Séance d'informations sur le projet par la SDA
21 septembre 2016 - Séances d'informations sur le projet par la SDA
À déterminer - audiences publics de OCPM

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

décembre 2016 - CCU
décembre 2016 - Commission Jacques-Viger
janvier 2017 - Résolution du CA recommandant du CM l'adoption du projet de règlement
février 2017 - Résolution du CE recommandant au CM l'adoption du projet de règlement

février 2017 - Résolution du CM adoptant le projet de règlement et mandatant OCPM
À déterminer - Audiences publiques de l'OCPM
À déterminer - Dépôt du rapport de l'OCPM
À déterminer - Résolution du CE recommandant l'adoption de l'entente de développement (1150963079)
À déterminer - Résolution du CE recommandant l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme (1162913020)
À déterminer - Résolution du CE recommandant l'adoption du règlement adopté en vertu de l'article 89 avec ou sans modifications.
À déterminer - Résolution du CM adoptant de l'entente de développement (1150963079)
À déterminer - Résolution du CM adoptant du règlement modifiant le Plan d'urbanisme (1162913020)
À déterminer - Résolution du CM adoptant du règlement adopté en vertu de l'article 89 avec ou sans modifications.
À déterminer - Entré en vigueur du règlement adopté en vertu de l'article 89.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme de la ville de Montréal
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2016-12-08

Conseiller en aménagement

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division



Dossier # : 1165086012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1. Adopter un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) 2. Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et 3. Adopter un Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

Il est recommandé d'adopter:

1. le Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039);
1. le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065);
1. le Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 11:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086012

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1. Adopter un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) 2. Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et 3. Adopter un Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2012, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu un examen public sur la vente d'aliments sur le domaine public. Après analyse des mémoires reçus et consultation de diverses expertises, la commission a recommandé à la Ville de Montréal de mettre sur pied un comité de pilotage pour encadrer l'implantation de la cuisine de rue sur son territoire d'ici 2015.

À l'été 2013, l'arrondissement de Ville-Marie s'est vu confier la réalisation d'un projet-pilote de cuisine de rue. Le projet-pilote a été reconduit en 2014; l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie s'est alors ajouté au territoire accueillant les véhicules-cuisine.

Après deux années de projet-pilote, la Ville de Montréal a dressé un bilan positif de l'expérience et a décidé d'adopter un règlement régissant la cuisine de rue sur l'ensemble de son territoire. Le 24 mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), pour l'ensemble du territoire montréalais.

Depuis la saison 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est vu confier le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribution des permis et de gestion du contrat du calendrier de rotation des véhicules-cuisine.

En effet, le règlement sur la cuisine de rue prévoyait que la Ville était responsable de réaliser un calendrier de rotation des véhicules-cuisine. Afin d'optimiser la fréquentation des sites par les exploitants, les disponibilités des restaurateurs étaient recueillies et un emplacement leur était attribué en prenant en compte des critères d'équité. Cette façon de faire exigeait beaucoup de travail ce qui a entraîné une augmentation des coûts de gestion du calendrier au fil des ans. En effet, la gestion du calendrier de cuisine de rue pour la saison 2016 a été octroyée par contrat à la firme Atelya pour un montant de 119 574\$ pour une durée de 1 an.

Après quatre années de gestion du calendrier de cuisine de rue (2013 à 2016), il y avait une opportunité de mettre à jour le mode de fonctionnement en tirant profit des observations et

des données recueillies afin d'améliorer l'efficacité et d'avoir une meilleure gestion des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0218 - 10 février 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CA15 - 240159 - 14 avril 2015 - Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire, accorder un contrat de services professionnels de 52 428,60 \$, approuver la convention avec Questology pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 57 671,46 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-15-005 – 2 soumissionnaires)

CM15 0365 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), Adoption - Règlement régissant la cuisine de rue, Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

CM15 0186 - 24 février 2015 - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CM14 0003 - 27 janvier 2014 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

CE13 0680 - 15 mai 2013 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

CM12 0570 - 18 juin 2012 - Mandater la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de concrétiser la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement des permis de cuisine de rue qui implique une tarification de l'occupation du domaine public. Ce mode de fonctionnement consiste, pour les exploitants, à effectuer une réservation pour un emplacement par l'utilisation d'un système de réservation en ligne et à payer le tarif associé à cet emplacement pour la période d'occupation visée.

Afin de mettre en place ce nouveau modèle, des modifications au Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) sont nécessaires et font l'objet du présent sommaire.

1. Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039)

Ce projet de règlement vise à remplacer la réalisation d'un calendrier de rotation qui était basé sur la disponibilité des exploitants par un système de réservation en ligne.

Il vise à prévoir les règles applicables à l'occupation du domaine public telles que la réservation des emplacements, le paiement du droit d'occupation du domaine public ainsi que les modalités d'annulation et les conditions de remboursements.

2. Adoption d'un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Ce projet de règlement vise à déterminer les tarifs associés à la cuisine de rue. Ces tarifs concernent le coût du permis et le coût du droit d'occupation du domaine public par emplacement par période d'occupation.

Puisque les restaurateurs devront payer pour chaque période d'occupation d'un site utilisé, il est proposé de diminuer le tarif du permis de 2 075\$ à 350\$ pour le permis annuel et de 1215\$ à 300\$ pour le permis estival.

Les tarifs proposés à compter du 1er avril 2017 sont donc de 350 \$ pour le permis annuel, de 300 \$ pour le permis saisonnier (1er avril au 31 octobre) et de 50\$ pour le permis hivernal (du 1er novembre au 31 mars).

De plus, les sites sont classés en 4 catégories en fonction de l'achalandage auquel un tarif est associé :

Catégorie A : 70\$

Catégorie B : 35\$

Catégorie C : 20\$

Catégorie D : 10\$

3. Adoption d'un Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

Le Service de la concertation des arrondissements ne dispose pas des infrastructures d'accueil et d'analyse pour l'émission des permis. Ainsi, afin d'assurer un service adéquat aux exploitants de véhicule-cuisine, la modification réglementaire prévoit de déléguer à l'arrondissement de Ville-Marie l'application des dispositions relatives aux demandes et aux conditions de délivrance d'un permis de cuisine de rue.

Également, comme le prévoit le règlement, la Ville centre conserve la compétence relative au processus de sélection, au comité de sélection, à l'autorisation d'occuper le domaine public aux fins de cuisine de rue ainsi qu'à la validité et la caducité d'un permis et délègue aux arrondissements l'application des autres dispositions du règlement régissant la cuisine de rue.

En parallèle, deux autres dossier seront présentés au conseil municipal du 20 février 2017:

1) GDD 1173570001 qui vise à prolonger l'application de la déclaration de compétence CM15 - 0186 pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale

2) GDD 1165086010 qui vise à accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec (OBNL) pour la gestion du calendrier de cuisine de rue pour une durée de deux (2) ans, autoriser une dépense d'une valeur approximative minimale de 132 221,25 \$ taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin.

JUSTIFICATION

Ce nouveau fonctionnement permettra d'optimiser l'utilisation des sites, de responsabiliser chaque exploitant de véhicule-cuisine dans la gestion de ses sorties et de financer les frais de gestion du calendrier à même la perception des tarifs d'occupation du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne contient aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la saison de la cuisine de rue débute le 1er avril 2017, les modifications réglementaires doivent être signées dans les meilleurs délais, afin que le nouveau mode de fonctionnement soit applicable dès le début de la saison.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : conseil municipal février 2017

Adoption : conseil municipal mars 2017

Début de la saison estivale: 1er avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-26

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-01-27

CE : 40.004
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177102003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-01-30 11:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177102003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375e anniversaire de Montréal, la Ville désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces dans tous les arrondissements de Montréal. Une somme de 15 millions de dollars a donc été réservée au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale.

À la suite d'un appel de projets qui s'est déroulé à l'hiver 2014-2015, chaque arrondissement a déposé au Service de la concertation des arrondissements une demande de contribution d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Le comité exécutif a approuvé les projets déposés par les arrondissements en avril 2015. La valeur globale des projets approuvés est de 18,5 M \$, dépassant la somme prévue au règlement d'emprunt. De plus, une demande est en cours d'approbation par le comité exécutif pour augmenter la valeur du projet de legs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles afin d'atteindre, comme les autres arrondissements, le maximum prévu de 1 million de dollars. Afin d'assurer la réalisation des projets dûment approuvés, à la hauteur des crédits accordés, un emprunt supplémentaire de 4 000 000 \$ est donc requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1907 - 30 novembre 2016 - Approuver les modifications aux projets des legs des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie, et les conditions s'y rattachant, telles que décrites au sommaire décisionnel, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

CE15 0670 - 15 avril 2015 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

CM15 0224 - 24 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ afin d'augmenter la dotation de l'ensemble des arrondissements montréalais pour réaliser des projets d'immobilisation dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Cet emprunt vient compléter un emprunt de 15 000 000 \$ adopté en mars 2015, la valeur des projets des arrondissements approuvés par le comité exécutif étant évaluée à 19 000 000 \$.

Les projets de legs des arrondissements sont déjà approuvés par le comité exécutif et, s'il y a lieu, toute modification sera sujette à l'approbation du comité exécutif. Les projets devront être terminés avant la fin 2017. Par conséquent, aucune dépense ne sera remboursée au-delà du 31 décembre 2017. De plus, aucune somme additionnelle ne sera octroyée en cas de dépassement de coût.

JUSTIFICATION

L'emprunt de 15 000 000 \$ initialement contracté s'avère insuffisant pour réaliser l'ensemble des projets déposés par les 19 arrondissements, qui ont une valeur globale évaluée à 19 000 000 \$. L'emprunt supplémentaire est nécessaire pour financer les projets retenus à la hauteur des montants accordés par le comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt d'un montant de 4 000 000 \$ servira au financement du projet 76010 - Activités destinées aux arrondissements pour le 375e anniversaire de Montréal prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce règlement d'emprunt pourrait compromettre le financement et donc la réalisation des legs en arrondissement dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal. De plus, certains arrondissements ayant déjà reçu leur financement, seuls certains arrondissements verraient leur projet de legs non financé, ce qui aurait un impact sur l'équité entre les arrondissements. Tout délai dans l'approbation du règlement d'emprunt pourrait aussi retarder la réalisation des projets à temps pour le 375e de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant les legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal font l'objet d'un plan de communications élaboré et coordonné par le Service des communications, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion sur le règlement d'emprunt par le conseil municipal: 20 février 2017

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 27 mars 2017

Adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT: date à venir

Prise d'effet du règlement d'emprunt: à la date de publication du règlement
Réalisation des projets d'immobilisation: printemps-été-automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-25

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - soutien aux projets et programmes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-01-27



Dossier # : 1177526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG15-058) de sorte à augmenter l'emprunt de 16 000 000 \$ pour un total de 51 000 000 \$ et adopter une résolution visant à diminuer de 16 000 000 \$ le «Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement Lachine et son raccordement au système des intercepteurs» (RCG15-060) faisant passer son montant de 53 800 000 \$ à 37 800 000 \$.

Il est recommandé de:

adopter le «Règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs» (RCG 15-058)» portant le montant de l'emprunt à 51 000 000 \$;

et

adopter la résolution

1. De modifier le titre du Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) par le remplacement du montant « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ ».

2. De modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-06 11:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG15-058) de sorte à augmenter l'emprunt de 16 000 000 \$ pour un total de 51 000 000 \$ et adopter une résolution visant à diminuer de 16 000 000 \$ le «Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement Lachine et son raccordement au système des intercepteurs» (RCG15-060) faisant passer son montant de 53 800 000 \$ à 37 800 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (la Station) intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de « Suivi des débordements ». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine. Elle permet d'emmagasiner temporairement les eaux usées et pluviales lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station pour y être traitées.

La Station a planifié la construction de cinq ouvrages de rétention importants. Le premier de ces ouvrages, le bassin de rétention Marc-Aurèle Fortin a déjà été construit. Ensuite, les bassins à construire sont: le bassin Rockfield dans l'arrondissement Lachine, le bassin Lavigne dans l'arrondissement 'Ahuntsic-Cartierville, le bassin Leduc dans l'arrondissement Saint-Laurent et le bassin William dans l'arrondissement Le Sud-Ouest..

Le bassin Rockfield est en cours de construction depuis octobre 2016 alors que l'appel d'offres public pour la construction du bassin Lavigne a été lancé en janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 00652 – 2 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d’immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) – 1163843006

CG15 0360 – 30 juillet 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l’ouvrage de rétention Rockfield situé dans l’arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs – 1152839002

CG15 0323 – 22 mai 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l’ouvrage de rétention Lavigne situé dans l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs - 1152839005

DESCRIPTION

Le projet du bassin Lavigne consiste à construire un ouvrage de rétention d’un volume d’environ 23 000 m³ dans l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville. Le concept retenu pour le projet consiste à construire un bassin de rétention souterrain relié à l’intercepteur nord et au collecteur Gouin, en amont de la station de pompage Lavigne, par des conduites en tunnel. Cet ouvrage sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI) de la Station d’épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Le système CIDI est un système qui permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station avec l’objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de pluie à la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent.

La construction de l’ouvrage de rétention Lavigne permettra de réduire le volume d’eaux usées déversées dans la rivière des Prairies et, par conséquent, la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de surverses, ce qui minimisera l’impact négatif sur la santé et l’environnement. L’ouvrage permettra également d’améliorer le niveau de service du collecteur Gouin en ce qui concerne les refoulements d’égout, et ceci pour des pluies jusqu’à récurrence de 10 ans.

Dans le cadre de la planification du projet du bassin Lavigne, les estimations originales du projet ont sous estimés certains éléments. Nous avons donc dû revoir les budget du projet. L’augmentation de ce règlement d’emprunt permettra de couvrir l’ensemble des coûts du projet, soit, les travaux de construction, les frais et honoraires d’études et de conception, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et toutes les autres dépenses incidentes s’y rattachant.

Par ailleurs, dans le cas du projet du bassin Rockfield présentement en cours de construction, le contrat s'est avéré nettement moins coûteux que ce qui avait été prévu.

Ainsi, nous devons donc adopter dans un premier temps un règlement visant l’augmentation du règlement original du bassin Lavigne de 16 M\$, ce dernier passant de 35 M\$ à 51 M\$. En contrepartie, le règlement d’emprunt pour le bassin Rockfield sera diminué d’un même 16 M\$, passant de 53,8 M\$ à 37,8 M\$. Cette dernière modification fera l’objet d’une résolution dans le présent dossier.

JUSTIFICATION

Le règlement d’emprunt RCG15 058 au montant de 35 000 000 \$ a été adopté sur la base d’une estimation de coûts préliminaire effectuée avant d’avoir complété les plans et devis associés au projet et sans référence récente à des travaux similaires d’excavation de tunnels.

Actuellement, les plans et devis de construction de la phase 1 du projet Lavigne sont

terminés à 98 %. L'estimation du coût du projet, basée sur des informations sur les coûts pratiqués sur le marché actuellement pour des projets similaires, a donc été révisée à 51 000 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal – volet agglomération. Le terme total de cet emprunt et ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Par ailleurs, ces coûts additionnels n'engendreront pas d'augmentation du coût total pour la construction des quatre bassins. En effet, le projet de construction du bassin Rockfield bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 53 800 000 \$ (CG15 0360 datée du 30 juillet 2015). Les dépenses totales prévues pour les travaux de génie civil associés à ce projet s'élèvent à 23 951 419,52 \$ incluant taxes et contingences (CG16 0543 datée du 30 septembre 2016). En ajoutant le coût estimé pour compléter le projet du bassin Rockfield (construction du poste de pompage et travaux d'électricité et d'automatisation), il est prévu d'avoir un surplus d'au moins 16 000 000 \$ dans le règlement total autorisé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent règlement n'est pas approuvé, cela risque de retarder la réalisation du projet du bassin Lavigne dans le cas où la valeur de la plus basse soumission dépasserait le règlement autorisé de 35 000 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie GASCON, Service des finances

Lecture :

Sophie GASCON, 16 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-03

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-02-06



Dossier # : 1154039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-21 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1154039019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux paramètres de densité applicables au secteur de densité 01-T2, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie sur le lot 1485959 du cadastre du Québec (dossier en référence 1154039018).

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme , tenue le 6 octobre 2016, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aucune intervention n'a été effectuée pour demander de modifier le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme relativement aux paramètres de densité pour le secteur 01-T2.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le transmettre au conseil municipal pour adoption et ce, relativement aux paramètres de densité applicables au secteur de densité 01-T2, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie- Lot 1 485 959 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1154039018).

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé en bordure de la rue Sauvé Ouest, à l'ouest du boulevard de l'Acadie est occupé par un centre commercial. Les propriétaires souhaitent redévelopper cet immeuble à des fins mixtes (résidentiel, commerces et bureaux) dans des bâtiments de 5 à 26 étages, dont le coefficient d'occupation du sol varierait entre 1,66 et 4,5. De plus, les deux immeubles faisant face à la rue Sauvé Ouest comprendraient des basiliaires commerciaux de deux (2) étages. Finalement, le taux d'implantation au sol des bâtiments varierait de 0,25 à 0,38. Or, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit pour ce secteur une hauteur minimale de 4 étages et un hauteur maximale de 8 étages dans ce secteur. De plus, le coefficient d'occupation du sol minimal est de 2,0 et le taux d'implantation est moyen ou élevé. En conséquence, la transformation de cet immeuble à des fins résidentielles requière une modification aux paramètres de densité du Plan d'urbanisme. De plus, comme l'immeuble est situé dans le secteur l'Acadie-Chabanel et que ce secteur a fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), il y a lieu de modifier la partie de ce PPU qui traite des densités applicables pour tenir compte des nouveaux paramètres de densité du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'emplacement est situé à même une affectation « Secteur d'activités diversifiés » du Plan d'urbanisme de Montréal qui autorise l'habitation et les commerces. Il est également situé dans un secteur de densité « 01-T2 » prescrivant un bâti de 4 à 8 étages et coefficient d'occupation du sol (COS) de 2,0 à 4,0. Afin de permettre la réalisation du projet proposé, le Plan d'urbanisme devrait être modifié de manière à autoriser un bâti de 2 à 26 étages et un coefficient d'occupation du sol de 1,2 à 4,5 et un taux d'implantation faible et moyen. Par ailleurs, la page 35 du programme particulier d'urbanisme du secteur L'Acadie-Chabanel

est modifiée pour intégrer les nouveaux paramètres de densité applicables au secteur 01-T2.

Avis du Comité Jacques-Viger

Le 20 février 2015, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la demande de modification des paramètres de densités proposés. Le Comité a également effectué des recommandations pour améliorer le projet résidentiel mixte qui nécessite une modification du Plan d'urbanisme.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 8 juin 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé la modification du plan d'urbanisme afin d'y intégrer les paramètres du projet proposé, sous réserve de l'éventualité de modifications qui pourraient être proposées au Comité, en réponse aux conditions posées dans le cadre de la demande de projet particulier. Le 3 août 2016, les membres de ce comité ont recommandé l'acceptation des modifications proposés par les requérants pour répondre à leurs commentaires du 8 juin 2016.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à cette modification au Plan d'urbanisme pour les motifs suivants :

- les nouveaux paramètres de densité du secteur 01-T2 correspondent à la densité de construction souhaitée pour ce terrain et sont conformes aux objectifs de densification dans les aires TOD identifiées au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- ce projet de règlement vise à rendre possible l'adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09004) pour permettre le développement d'un projet résidentiel mixte sur un ancien terrain commercial situé à l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé et du boulevard de l'Acadie. (voir dossier 1154039018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, qu'ainsi d'un avis de motion;

- Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement;
- Transmission par l'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique;

- Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement;
- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claire MORISSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

CE : 50.001
2017/02/15 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170177001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er février 2017.

Il est recommandé:
de nommer M. **André Poisson** à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal dans la classe salariale FM10 pour une période indéterminée **rétroactivement au 1er février 2017,**

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-09 12:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170177001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du taxi de Montréal (le «BTM») est une société paramunicipale, dont la création remonte au 28 novembre 2012 , de la Ville de Montréal. Le BTM a pris, le 1^{er} janvier 2014, la relève du Bureau du taxi et du remorquage - SPVM, soit une unité administrative de la Ville.

Les lettres patentes confèrent au BTM le pouvoir de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine à Montréal, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs. Elles prévoient que le BTM peut exercer, à la demande de la Ville, toute compétence que celle-ci lui délègue parmi celles découlant de l'exercice de ses compétences en vertu de sa charte en matière de remorquage ou en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* .

Les lettres patentes prévoient également que le directeur général du BTM est nommé par le conseil d'agglomération sur recommandation du conseil d'administration du BTM.

Une entente régissant le partage des responsabilités entre la Ville et le BTM et les modalités administratives de leurs interventions respectives a été négociée (l'«Entente cadre») entre les parties. L'Entente cadre, qui a été soumise au conseil d'agglomération de la Ville à son assemblée du 26 septembre 2013 a été approuvée par le conseil d'administration du BTM à son assemblée du 5 septembre 2013 (résolution 13-026). Un addenda (CG16 0721) modifiant ladite Entente cadre a été entérinée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2016 reconduisant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0721 du 22 décembre 2016 - Approbation de l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; approbation de la reconduction de cette entente telle que modifiée pour

- deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018; autorisation d'une contribution financière de 3 917 600\$ pour l'année 2017.
- CG16 0649 du 24 novembre 2016 - Approbation de la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal.
 - CG13 0407 du 26 septembre 2013 - Adoption de l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014 afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat et autoriser une contribution de 3 430 469 \$ pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Il est recommandé de donner suite à la recommandation du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, adoptée lors de son assemblée du 25 janvier 2017 (résolution 17-008 dont copie ci-jointe), et de nommer M. André Poisson à titre de directeur général au Bureau du taxi, pour un mandat d'une durée indéterminée.

JUSTIFICATION

Les lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal prévoient que le directeur général du Bureau est nommé par la Ville sur recommandation du conseil d'administration du BTM. Par ailleurs, en vertu du *Règlement général régissant la conduite des affaires du Bureau du taxi de Montréal*, les modalités et les conditions d'embauche du directeur général sont fixées par le conseil d'administration du BTM (article 9.1).

Le poste de directeur général du BTM est le principal gestionnaire du Bureau. Il administre, dirige et coordonne les affaires et activités du BTM. Il veille à ce que les contrats, résolutions ou autres engagements du Bureau soient exécutés. Il voit également à la mise en œuvre et au respect des politiques et directives du conseil d'administration.

Il siège également à la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi du gouvernement du Québec, il doit être membre actif de l'International Association of Transportation of Regulators (l'«IATR») et il est reconnu comme personne ressource pour participer à diverses conférences et études nord-américaines touchant l'industrie du taxi.

M. Poisson possède une vaste expérience de plus de 30 ans à titre de cadre de direction à la Société de transport de Montréal (STM). Celui-ci s'avère un candidat de choix dont l'expertise saura mener à bien la bonne marche des opérations du Bureau de taxi de Montréal.

Le conseil d'administration du BTM, par sa résolution 17-008 en date du 25 janvier 2017, recommande en conséquence la nomination de Monsieur André Poisson à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal. À ce titre, M. Poisson aura des conditions et avantages que le Bureau aura fixé au contrat liant celui-ci et le BTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget d'opérations du Bureau du taxi de Montréal tiendra compte des conditions et avantages consentis au directeur général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise en oeuvre de la Politique sur l'industrie du Taxi adoptée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 21 août 2014 (CG14 0375).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion au sein de l'industrie du taxi de Montréal et sur le site web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'Entente cadre entre la Ville et le BTM et aux Conditions et avantages des cadres du Bureau du taxi de Montréal (CE13 049).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines

Lecture :

Hélène DAOUST, 2 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BOUTHILLIER
Technicienne en ressources humaines, pour
Lyne Tremblay, CRHA
Conseillère en ressources humaines
Division des partenaires d'affaires RH -
Direction générale
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général
Direction générale